

Marignane (13)

1/87 **SOMMAIRE** REVISION 3

PLAN DE DEFENSE INCENDIE



Entrepôt situé ZI PALUN 1 allée de la PALUN 13 700 MARIGNANE

Nombre de pages du document : 93 Responsable du document : Camille WARTELLE

DATE	EDITION	NATURE DE LA MISE A JOUR
2005	0	Version initiale
28 novembre 2019	1	Version 2019
28 mai 2021	2	Prise en compte des éléments des articles 13, 14 et 15 de l'AMPG du 1/06/2015
23 novembre 2021	3	Révision du PDI



Marignane (13)

2/87	SOMMAIRE	REVISION 3
------	----------	------------

1	PR	ESENTATION DU SITE	4
	1.1	Généralités	4
	1.2	Organisation opérationnelle entre les occupants et le Groupe Andine	5
	1.3	Activités du site	6
	1.4 1.4 1.4		7
	1.5	Dispositions constructives	12
	1.6	Effectif du site	13
2	OF	BJECTIF DU PDI	. 14
3	Sr	FUATION GEOGRAPHIQUE	. 15
	3.1	Plan cadastral	15
	3.2	Environnement humain du site	16
	3.3	Vue aérienne du site	fini.
	3.4	Rose des vents	19
4	Ev	ALUATION DES RISQUES	. 20
	4.1	Risques identifiés	20
	4.2	Rappel des seuils réglementaires	20
	4.3	Fiche de synthèse scenario d'incendie cellule 1	21
	4.4	Fiche de synthèse scenario d'incendie cellule 3	23
	4.5	Fiche de synthèse scenario déversement accidentel	24
	4.6	Cartographie des flux thermiques	25
5	AI	ERTE	. 27
	5.1 heure	Schéma d'alerte – Incendie signalé par un témoin, signalé par centrale SSI ou alarme sprinkle es ouvrés du lundi au vendredi de 00h à 18h	
	5.2 SSI	Schéma d'alerte hors heures ouvrés du vendredi 18h au dimanche 23h59 – Incendie signalé pa 29	r
	5.3	Message type	30
	5.4	Message du responsable de site vers les interlocuteurs locaux	31
6	OI	RGANISATION DES SECOURS	. 32
	6.1	Procédure évacuation	32
	6.2	Procédure d'extinction	32
	6.3	Liste des EPI	34
	6.4	Liste des SST	34
	6.5	Mission des fonctions	35



Marignane (13)

3/87	SOMMAIRE	REVISION 3

6.0	6 Fiches reflexes des responsables	36
7	RECENSEMENT DES MOYENS	65
7.1	Lutte contre incendie	65
7.2	2 Listes des équipements internes de lutte contre l'incendie	65
7.3	3 Moyens matériels	68
8	PLANS	69
8.1	1 Plan de localisation	69
8.2	Plan de masse	70
8.3	3 Plan d'intervention	71
9	ANNEXE	77
9.1	1 Annexe 1 : Consignes générales	77
9.2	2 Annexe 2 : Plan de zones d'installation AAI	81
9.3	3 Annexe 3 : Attestations de formations de personnels du site	
9.4	4 Annexe 5 : Listes des contacts :	Erreur! Signet non défini.



Marignane (13)

4/87

1 - PRESENTATION DU SITE

REVISION 3

1 Présentation du site

1.1 Généralités

L'entrepôt est un bâtiment à usage de plate-forme logistique, de bureaux et de locaux sociaux. Il se compose de 3 cellules de stockage.

Il est implanté à l'entrée de la zone industrielle de la Palun à Marignane (13), à environ 3 km du centre-ville.

L'exploitation de cet entrepôt est autorisée par arrêté préfectoral n°2003-229/92-2002 A en date du 04/08/03. Le titulaire de l'arrêté préfectoral depuis janvier 2018 est la société AMF QSE. Le propriétaire de l'entrepôt est la société ALLIOS.

L'entrepôt est classé à Enregistrement au titre des rubriques 1510 et 4331 de la nomenclature des ICPE.

Numéro rubrique	Désignation de la rubrique	Descriptif des installations	Régime
1510	Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts	Volume de l'entrepôt : 110 000 m³ Quantité de produits stockés : 4 500 tonnes	Enregistrement
Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.		Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation : 692 tonnes	Enregistrement

<u>Toutefois, cet entrepôt n'est pas exploité directement pas AMF QSE mais par les sociétés PSA et ALLIOS</u>.

La société PSA loue la cellule 1 et des bureaux et la société ALLIOS exploite les cellules 2 et 3.



1.2 Organisation opérationnelle entre les occupants et le Groupe Andine

Les vérifications périodiques sur les équipements et installations de sécurité sont réalisées par le gestionnaire technique du bâtiment (W2FImmo) pour le compte du porteur de l'arrêté préfectoral (AMF QSE) pour :

- ♥ L'installation de sprinkler + GMPD,
- ♦ Les désenfumages,
- La vanne de barrage eaux pluviales,
- ⇔ L'alarme incendie (SSI),
- ♦ Les portes CF,
- ♦ Les RIA,
- ☼ L'entretien des espaces verts et des extérieurs dont le bassin d'orage,
- ♥ L'installation de lutte contre la foudre,
- Les installations électriques Q18.

Les comptes rendus sont adressés aux locataires pour information suite aux différents contrôles. Le traitement des écarts est à la charge du gestionnaire technique.

Les vérifications restant à la charge des locataires sont :

- ♦ Les extincteurs,
- Les exercices d'évacuation et la formation des collaborateurs en matière de sécurité.
- ♦ Les BAES,
- ♦ Les portails et portes de quai,

Les comptes rendus et levées de remarques sont disponibles auprès du locataire et le registre de sécurité est complété.

Des réunions trimestrielles de suivi de ces vérifications sont réalisées entre les occupants du site (ALLIOS, PSA) et le Groupe Andine.



1.3 Activités du site

Les produits entreposés dans la cellule 1 sont des pièces détachées pour automobile (pneus, pièces métalliques et plastiques, divers liquides pour automobiles), matières plastiques (polypropylène et polyéthylène).

Les produits entreposés dans la cellule 2 sont des peintures à l'eau principalement ainsi que de la poudre, du parquet et des objets d'aide à la vente.

Les produits entreposés dans la cellule 3 sont des peintures solvantées. La cellule n°3 comprend également des machines à teinter.

L'activité de cet entrepôt est d'une manière générale :

- 🦫 la réception et le stockage de marchandises ;
- 🦫 la manutention, préparation et expédition de commandes ;
- ⋄ la gestion administrative des stocks et des flux,
- ♦ la mise à la teinte.

L'entrepôt a une emprise au sol d'environ 13 220 m² sur un site d'une emprise totale de 26 2017 m².

L'entrepôt est aménagé de la façon suivante :

- ☼ 3 cellules de stockage : 2 cellules (cellules 1 et 2) d'une superficie d'environ 5000 m² dont une mezzanine présente dans la cellule 1 et 1 cellule de 3000 m² environ (extension de 1992 cellule 3)
- Les 2 cellules de 5000 m² sont séparées par un mur en maçonnerie d'agglomérés creux de degré coupe-feu 2h ; la seconde cellule de 5000 m² et la cellule de 3000 m² sont séparées par un mur coupe-feu 2h avec porte CF 2 h ;
- Des bureaux et des locaux sociaux implantés en façade Est du bâtiment pour PSA : ils représentent 874 m² répartis sur 2 niveaux (297 m² en rez-de chaussée et 577 m² au 1er étage) et communiquent avec la cellule 1 ;
- 🖔 Des bureaux et des locaux sociaux ont été aménagés dans la cellule 2 pour ALLIOS ;
- D'un local de 233 m² situé dans la cellule 1 en façade Est. Ce local était destiné à la recharge des batteries des engins de manutention mais il est utilisé pour le stockage de produits dangereux;
- Une zone de charge dans la cellule 2 sur la façade Ouest et une zone de charge dans la cellule 1 sur la façade Sud-est ;
- ♥ D'un local sprinkler de 67 m² en façade Sud-Est du bâtiment;
- 🔖 D'un local TGBT situé à l'entrée des bureaux au Rez-de-chaussée.

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
7/87	1 - PRESENTATION ETABLISS		ON ETABLISSEMENT	REVISION 3

1.4 Nature et quantités des produits stockés

Le stockage est effectué en rack dans l'ensemble des cellules.

1.4.1 Cellule 1 louée par PSA

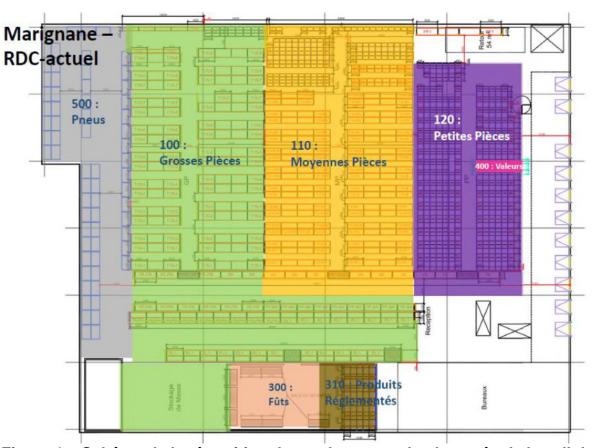


Figure 1 – Schéma de la répartition des racks en rez-de-chaussée de la cellule 1

ANDIN GROUPE	ANDINE AMF QSE		Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
8/87	8/87 1 - PRESENTATION ETABLISSEMENT		REVISION 3	

- Zone 500 : Stockage en racks de pneumatiques (620 à 650 m³)- hauteur maximum de stockage 5 m.
- Zones 100 : Stockage de grosses pièces : il s'agit de pièces automobiles principalement en plastique, en métal et en verre (pare-brises, pare-chocs...)- il existe 2 zones de stockage distinctes : une allée comportant 2 racks (1 simple rack et un double rackhauteur 7,5 m) et une zone comportant des étagères métalliques et platelage bois d'une hauteur de 2 m.
- Zones 110 : Stockage de moyennes pièces détachées en métal, plastique/polymère et verre, conditionnées pour la vente au détail- en étagères métalliques et platelage bois d'une hauteur de 2 m.
- Zone 120 : Stockage de petites pièces détachées, conditionnées pour la vente au détailen étagères métalliques d'une hauteur de 2 m.
- Zone 300/310: Un local d'environ 275 m² initialement prévu comme local de charge, constitué de murs coupe-feu. Il accueille aujourd'hui des liquides inflammables et des produits dangereux, conditionnés en fûts et stockés sur rétention (environ 12T)

La cellule dispose d'une mezzanine pour le stockage des pièces détachées.

La mezzanine (zones 115 et 125) est implantée en surplomb des actuelles zones 110 et 120 (Cf. position sur le schéma ci-dessous).

Elle occupe une surface totale de 1 340 m² soit 22,7 % de la surface de la cellule1 (et 9,8% de la surface totale de l'entrepôt).

Le stockage est réalisé à l'étage de la mezzanine, avec des équipements différents selon la nature des pièces :

- rayonnages métalliques, de 2,5 m de hauteur, composés d'étagères pleines, en tôle, destinées au stockage de petites pièces,
- rayonnages métalliques de 2,5 m de hauteur, composés d'étagères pleines, en aggloméré brut, destiné au stockage de taille moyenne,
- des rayonnages mi lourds, à structure métallique, comportant des étagères en aggloméré, hauteur 2,5 m.

Elle comporte un rez-de-chaussée (zones 110 et 120 déjà existantes) et 1 niveau.





Figure 2 – Implantation de la mezzanine en surplomb des actuelles zones 110 et 120.

ANDIN GROUPE		AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
10/87	10/87 1 - PRESENTATION		ON ETABLISSEMENT	REVISION 3

1.4.2 Cellules 2 et 3 exploitées par ALLIOS

Dans la cellule 2, sont stockées des peintures (à l'eau) ainsi que de la poudre, du parquet et des objets d'aide à la vente dans un faible volume. Dans la cellule 3, sont stockées des peintures solvantées.

Les capacités maximales de stockage se basent sur les hypothèses suivantes (à titre indicatif):

- Environ 4 500 palettes en rack pour la cellule 2,
- la hauteur utile est de 8 m pour la cellule 2,
- environ 4 824 palettes en rack pour la cellule 3,
- la hauteur utile est de 9 m pour la cellule 3.

L'aménagement intérieur de ces deux cellules est présenté dans les figures suivantes :

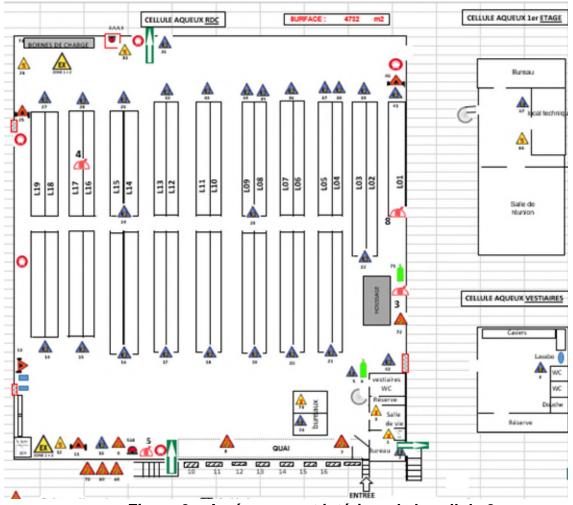


Figure 3 - Aménagement intérieur de la cellule 2



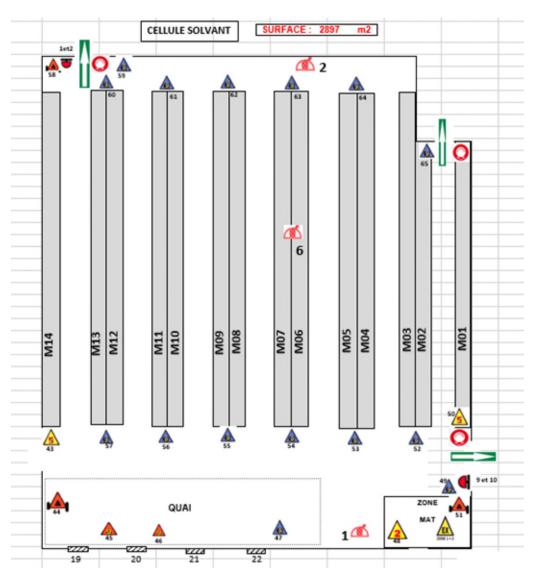


Figure 4 - Aménagement intérieur de la cellule 3

ANDIN GROUPE	ANDINE AMF QSE		Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
12/87	1 - PRESENTATION ETABLISSE		ON ETABLISSEMENT	REVISION 3

1.5 Dispositions constructives

La **toiture de l'entrepôt** comporte des éléments permettant en cas d'incendie l'évacuation des fumées et des gaz chauds. Les cellules de stockage sont divisées en cantons de désenfumage d'une superficie maximale de 1 340 m² où les exutoires sont commandés automatiquement et manuellement.

Ces cantons sont délimités par des écrans de cantonnement réalisés en matériaux M0 de type bardage.

Les **murs périphériques extérieurs** sont en parpaings sur 3 à 4 m de hauteur puis en bardage double peau. L'entrepôt et les bureaux sont équipés d'une installation d'extinction sprinkler.

Les **trois cellules** sont séparées par des murs de degré **coupe-feu 2 h** avec dépassement en toiture.

Les portes coulissantes entre les cellules sont coupe-feu 2h muni d'un dispositif de fermeture automatique.

Les **bureaux** situés dans la cellule 1 et dans la cellule 2 sont isolés du stockage par des parois **coupe-feu 2 heures**.

Le local de liquides inflammables et d'aérosols dans la cellule 1 (ex-salle de charge) correspondant à un risque particulier, fait l'objet d'un cloisonnement spécifique de type coupe-feu 2 heures sur les façades donnant sur l'entrepôt et pour le plafond. Elle est équipée d'un système de ventilation naturelle, d'un enduit anti-acide au sol et d'une détection incendie. La porte CF 2h est placée sous DAD.

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
13/87	1 - PRESENTATION ETA		ON ETABLISSEMENT	REVISION 3

1.6 Effectif du site

Pour PSA, l'effectif maximal sur site est de 34 salariés dont :

- 3 personnes au niveau administratif dont le responsable du site,
- 31 personnes en exploitation.

L'effectif passe à 50 personnes en présence des vendeurs itinérants.

A compter de décembre 2019, 3 à 18 personnes de plus dans les bureaux.

Le site fonctionne 5 jours par semaine du lundi au vendredi, de 00h à 18h.

Pour ALLIOS, il est de 16 salariés.

Le site fonctionne 5 jours par semaine du lundi au vendredi.

La plage horaire d'ouverture du site est de 7h à 17h.

ANDIN :		AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 3101	
14/87	14/87 2_OBJ		ECTIF DU PDI	REVISION 3

2 Objectif du PDI

Le Plan de défense incendie est un document d'intervention opérationnelle propre au site. Il est à destination de l'ensemble du personnel d'exploitation et des services d'incendie et de secours.

Son objectif est d'organiser et de lister les moyens de prévention et de protection la lutte contre l'incendie en interne.

Le Plan de défense incendie définit nos mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que nous mettons en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement.

Par ailleurs, le Plan de Défense Incendie sera établi conformément à l'article 14 de l'arrêté du 01/06/15 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de l'une au moins des rubriques 4331 ou 4734 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pour rester un outil opérationnel, le Plan de défense incendie doit être mis à jour régulièrement.

Le Plan de Défense Incendie est constitué de cinq parties suivantes et des plans du site :

- ⇒ Situation géographique

- Recensement des moyens
- ⇔ Organisation des secours

ANDINE GROUPE		AMF QSE	Plan De Défer	se Incendie
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
15/87	4 – SITUATION		I GEOGRAPHIQUE	REVISION 3

3 Situation géographique

L'entrepôt est implanté à l'entrée de la zone industrielle de la Palun sur la commune de Marignane.

L'accès se fait depuis l'allée de la Palun accessible uniquement par le giratoire sur le D9 « Route de Martigues ».

3.1 Plan cadastral

L'entrepôt est implanté sur les parcelles cadastrales n° 92 à 105 de la section CD tel que représenté sur l'extrait cadastral ci-dessous.

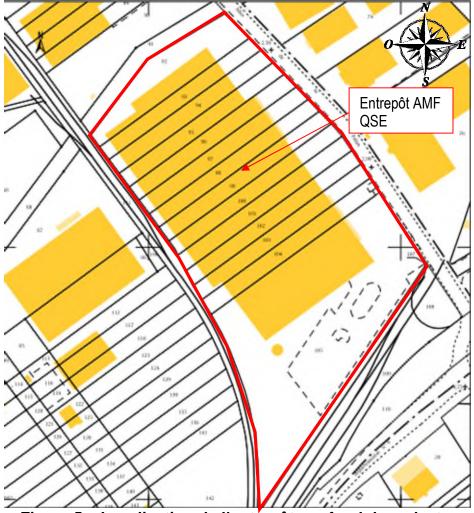


Figure 5 – Localisation de l'entrepôt sur fond de cadastre (Source : https://www.cadastre.gouv.fr)

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 0 101	
16/87	4 – SITUATION		I GEOGRAPHIQUE	REVISION 3

3.2 Environnement humain du site

Cette zone industrielle est constituée de plusieurs entreprises d'activités industrielles et tertiaires.

Les principales industries recensées dans un périmètre de 200 m autour du site sont :

>Au Sud, la RD 9 qui limite la zone industrielle et en permet l'accès :

- Au-delà, voie de chemin de fer « La mède-Aix-Marseille »
- La Sté MIDI PILES SERVICES (lot 16)
- La société AKKA (tertiaire) (lot 17),
- La société DAHER (tertiaire) (lot 18),
- Une crèche les petits pilotes (lot 19)
- Une plateforme logistique AIRBUS HELICOPTERS (lot 20).

>A l'Ouest, se trouvent :

- Les sociétés SCTP (terrassement,) (lot 4)
- Azur Color Thermocolage (Peinture) (lot 6)
- La société T.C.I.M (carrosserie industrielle) (lot 3)
- Le centre de tri de SILIM (Concept Environnement Recyclage) (lot 5)
- La société VECTORYS (Transport international & Logistique) (lot 7)

Au Nord, se trouvent :

- Contrôle Technique Provence (contrôle technique de véhicules) (lot 2)
- SUN LOGISTICS (logistique et services) (lot1)
- PORTMANN (logistique) (lot 1)
- TRANSPORT CARRARA (lot 8)
- PATISFRANCE (boulangerie, pâtisserie industrielle) (lot 10)
- SORI SA (menuiserie aluminium) (lot 9)
- GL OXY (découpe laser de pièces métalliques) (lot 11)

En limite Nord-Ouest du bâtiment coule un ruisseau.

➤ A l'Est, se trouvent :

- BIM (Brosserie Industrielle Méditerranée) (lot 12)
- Ecole de danse OKA DANCE (lot 12)
- SAM Veranda (miroiterie, storiste) (lot 12)
- COMEP-CAP PEINTURE (grossistes peintures en bâtiment et industrie) (lot 13)
- Dépôt vente Troc.com (lot 13)
- BIO FITNESS CLUB (centre de remise en forme) (lot 13)
- O'CROQ VERT (restaurant) (lot 13)
- Restaurants: Pizzéria La Palun, KUZKO (lot 14)
- Lidl, Marie Blachère (lot 14)
- Carrosserie Five stars (lot 15)

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)		
17/87	4 – SITUATION		I GEOGRAPHIQUE	REVISION 3

Aucune de ces entreprises ne se caractérise par un niveau de danger élevé, mais certaines sont des ERP (restaurants, salle de danse, dépôt-vente, magasins...).

La première habitation privée et isolée se trouve à environ 270 m de l'entrepôt. Elle se trouve au Nord-Est du site PSA.

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
18/87	87 4 – SITUATION		I GEOGRAPHIQUE	REVISION 3

3.3 Accès au site

L'accès au site de MARIGNANE se fait via la départementale n°9, route de Martigues ;

Il peut se faire via les deux portails, un côté PSA et un côté ALLIOS. Il est à noter qu'un portail pompier sépare les deux locataires.

En période ouvrée, les deux portails sont ouverts en permanence. En période non ouvrée, l'accès au site sera ouvert pour l'un des deux portails par l'agent de sécurité de la télésurveillance.

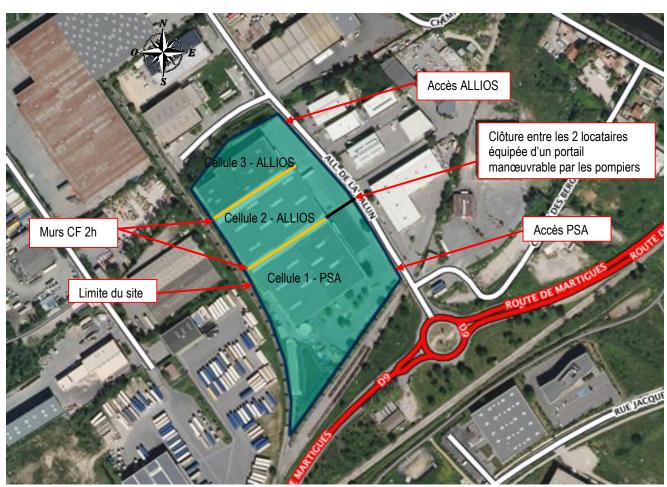


Figure 6 : Vue aérienne de l'entrepôt (Source : Géoportail)

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
19/87	/87 4 – SITUATION		I GEOGRAPHIQUE	REVISION 3

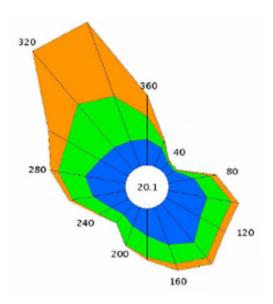
3.4 Rose des vents

La rose des vents étudiée est celle de la station de Marignane sur une durée de 43 ans (période de 1960 à 2003).

Les vents se répartissent selon une direction privilégiée : Secteur Nord (de 300° à 360°).

Des vents violents de secteur nord-ouest sont susceptibles de souffler à plus de 8 m/s sur la zone étudiée.

Sur la période de 1971 à 2000, il y a eu environ 102 jours avec rafale à plus de 16 m/s (58 km/h) et 7 jours à plus de 28 m/s (100 km/h).



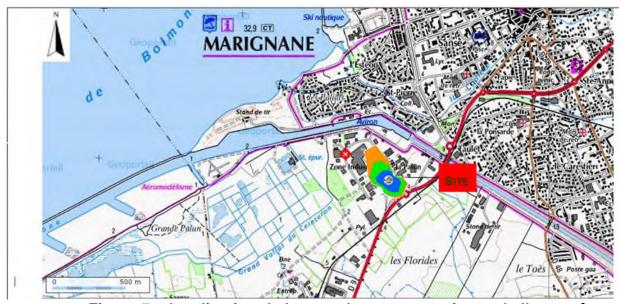


Figure 7 - localisation de la rose des vents au niveau de l'entrepôt

ANDINE GROUPE		AMF QSE	Plan De Défer	se Incendie
Marignane (13)		gnane (13)	1 1911 2 3 2 3 1 3 1	
20/87	20/87 5 – EVALUATI		ON DES RISQUES	REVISION 3

Evaluation des risques

Risques identifiés 4.1

Les risques principaux mis en évidence dans l'étude de dangers du site sont :

- le risque d'incendie de chacune des cellules de stockage.
 l'épandage de liquides inflammables dans les zones de stockage concernées

Rappel des seuils réglementaires 4.2

Valeurs de référence relatives aux seuils d'effets thermiques

Flux thermique ou dose	Types d'effe	ets constatés
thermique (dans le cas des effets sur l'homme)	sur l'homme	sur les structures
200 kW/m ²		Seuil de ruine du béton en quelques dizaines de minutes
20 kW/m²		Seuil des dégâts très graves sur les structures béton
16 kW/m²		Seuil des dégâts très graves sur les structures (hors structures béton)
8 kW/m² ou 1800 ([kW/m²] ^{4/3}).s zone de dangers très graves pour la vie humaine	Seuil des effets létaux significatifs	Seuil des effets domino
5 kW/m² ou 1000 ([kW/m²]³/3).s zone de dangers graves pour la vie humaine	Seuil des premiers effets létaux	Seuil des destructions de vitres significatives
3 kW/m² ou 600 ([kW/m²]³/3).s zone de dangers significatifs pour la vie humaine	Seuil des effets irréversibles	

ANDINE GROUPE		AMF QSE	Plan De Défer	se Incendie
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
21/87	87 5 – EVALUAT		ON DES RISQUES	REVISION 3

4.3 <u>Fiche de synthèse scenario d'incendie cellule 1</u>

CELLULE 1				
Principales dimensions :	Surface moyenne : 5 000m ² Longueur : 80 m Largeur : 62,3 m Hauteur sous ferme : 8 m			
Description du stockage :	Stockage de pièces détachées pour l'automobile			
Principales dispositions constructives :	Dalle: sol béton Charpente métallique Toiture bac acier Murs en parpaings sur 3 à 4 m de hauteur puis bardage métallique double peau pour les parois extérieures Isolement de la cellule 1 avec les bureaux, le local produits dangereux et la cellule 2 par des murs en parpaings CF 2h et portes CF 2h			
Nature des risques :	Incendie Pollution liée aux eaux d'extinction incendie			
Installations internes à protéger :	Bureaux Cellule 2 Local de stockage des produits dangereux Local sprinkler			
Installations externes à protéger :	Sociétés voisines Voie ferrée au Sud-Ouest Allée de la Palun à l'Est			
Dangers particuliers :	Stockage en rack de pneumatiques (560 m³) sur 5 m de hauteur Présence d'une mezzanine au centre de la cellule sur 1 340 m² Stockage de liquides inflammables			
Hypothèses de modélisations :	Vitesse de combustion a été prise à 10 g.m².s⁻¹ avec un taux d'humidité de 70%. Flux initial pris égal à 23.5 kW/m²			
Mise en sécurité : Electricité : Gaz :	Arrêt d'urgence électrique Pas de gaz au sein de la cellule			
Moyens d'intervention internes	Détection incendie indépendante pour la mezzanine Extinction automatique de l'ensemble de la cellule RDC et mezzanine Boîtier déclenchement manuel, Alarme Incendie, Cheminement d'évacuation et point de rassemblement Extincteurs et RIA, poteaux incendie Réserve souple de 360 m³ avec prise pompier Zone de quais sur rétention par l'activation d'une vanne martellière permettant de collecter les eaux d'extinction incendie de 1401m³			

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
22/87	5 – EVALUAT		ON DES RISQUES	REVISION 3

4.4 Fiche de synthèse scenario d'incendie cellule 2

	CELLULE 2				
Principales dimensions :	Surface moyenne : 5 000m² Longueur : 86 m Largeur : 58,7 m Hauteur sous ferme : 8 m				
Description du stockage :	Stockage de peintures aqueuses, de poudre, parquet et des objets d'aide à la vente dans un faible volume				
Principales dispositions constructives :	Dalle: sol béton Charpente métallique Toiture bac acier Murs en parpaings sur 3 à 4 m de hauteur puis bardage métallique double peau pour les parois extérieures Isolement de la cellule 1 et de la cellule 3 par des murs en parpaings CF 2h et portes CF 2h				
Nature des risques :	Incendie Pollution liée aux eaux d'extinction incendie				
Installations internes à protéger :	Cellules 1 et 3				
Installations externes à protéger :	Sociétés voisines Voie ferrée au Sud-Ouest Allée de la Palun à l'Est				
Dangers particuliers :	/				
Hypothèses de modélisations :	Vitesse de combustion a été prise à 10 g.m².s ⁻¹ avec un taux d'humidité de 70%. Flux initial pris égal à 23.5 kW/m²				
Mise en sécurité : Electricité : Gaz :	Arrêt d'urgence électriques Vanne de coupure d'urgence en façade du bâtiment				
Moyens d'intervention internes	Extinction automatique de la cellule Boîtier déclenchement manuel, Alarme Incendie, Cheminement d'évacuation et point de rassemblement Personnel chargé d'évacuation et SST Extincteurs et RIA, poteaux incendie Réserve souple de 360 m³ avec prise pompiers Zone de quais sur rétention par l'activation d'une vanne martellière permettant de collecter les eaux d'extinction incendie de 1401m³				

ANDINE GROUPE		AMF QSE	Plan De Défer	se Incendie
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
23/87	23/87 5 – EVALUAT I		ON DES RISQUES	REVISION 3

4.5 Fiche de synthèse scenario d'incendie cellule 3

	CELLULE 3
Principales dimensions :	Surface moyenne : 3 000 m ² Longueur : 79 m Largeur : 39 m Hauteur : 9 m
Description du stockage :	Stockage de peintures solvantées
Principales dispositions constructives :	Dalle: sol béton Charpente métallique Toiture bac acier Murs en parpaings sur 3 à 4 m de hauteur puis bardage métallique double peau pour les parois extérieures Isolement de la cellule 2 par des murs en parpaings CF 2h et portes CF 2h
Nature des risques :	Incendie Pollution liée aux eaux d'extinction incendie
Installations internes à protéger :	Cellule 2
Installations externes à protéger :	Sociétés voisines Voie ferrée au Sud-Ouest Allée de la Palun à l'Est
Dangers particuliers :	Stockage de peintures inflammables
Hypothèses de modélisations :	Vitesse de combustion a été prise à 10 g.m².s ⁻¹ avec un taux d'humidité de 70%. Flux initial pris égal à 30 kW/m²
Mise en sécurité : Electricité : Gaz :	- Pas de gaz au sein de la cellule
Moyens de secours	Extinction automatique de la cellule Boîtier déclenchement manuel, Alarme Incendie, Cheminement d'évacuation et point de rassemblement Personnel chargé d'évacuation et SST Extincteurs et RIA, poteaux incendie Réserve souple de 360 m³ avec prise pompier Arrêt d'urgence électrique Zone de quais sur rétention par l'activation d'une vanne martellière permettant de collecter les eaux d'extinction incendie de 1401m³

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
24/87 5 – EVALUATI			ON DES RISQUES	REVISION 3

4.6 Fiche de synthèse scenario déversement accidentel

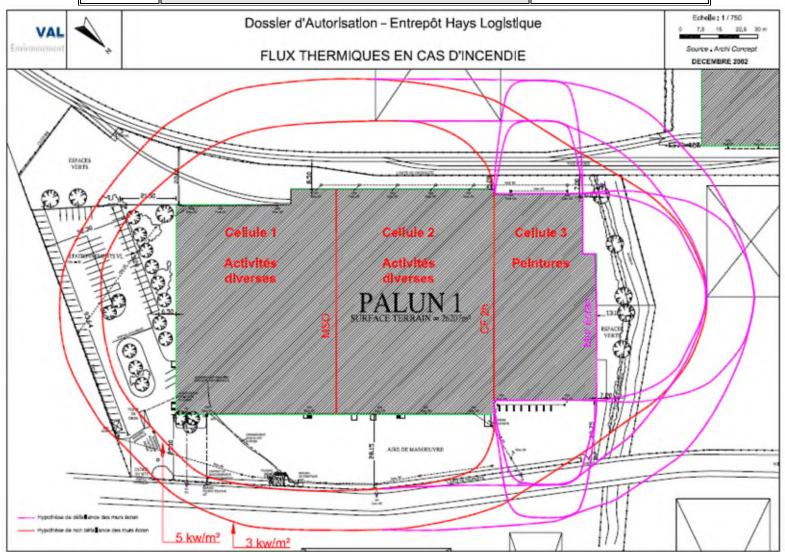
LOCAL PRODUITS DA	LOCAL PRODUITS DANGEREUX DANS CELLULE 1 ET CELLULES 2 ET 3					
Principales dimensions :	Surface Local produits dangereux dans cellule 1 : 275 m ² Surface cellule 2 : 5 000 m ² Surface cellule 3 : 3 000 m ²					
Description du stockage :	Local produits dangereux dans cellule 1 : 44 tonnes soit 40 m³ conditionnées en fûts Cellule 2 : stockage de peintures à base aqueuse : 1 234 m³ Cellule 3 : Stockage de peintures solvantées : 359 m³					
Principales dispositions constructives :	Dalle: sol béton Local produits dangereux cellule 1: ancien local de charge donc revêtement anti-acide au sol, isolé du réseau de collecte des eaux usées, rétention interne de 200 m³ Cellule 3: rétention interne de 3 m³ Rétention au niveau des réseaux EP et des quais de 1401 m³ Bassin de rétention des eaux d'extinction incendie de 1161 m³					
Nature des risques :	Epandage accidentel Pollution des eaux et du sol					
Installations internes à protéger :	Réseau des eaux usées					
Installations externes à protéger :	Ruisseau STEP					
Mise en sécurité : Réseau EP	Actionnement vanne martellière permettant d'isoler le réseau des eaux pluviales au niveau de la zone de quais. Actionnement de la vanne de confinement permettant					
Réseau des eaux usées Moyens de secours	d'isoler le réseau des eaux usées (égouts) Cellules 2 et 3 disposant d'une rétention interne Rétention mobile pour les fûts dans le local de la cellule 1 Présence de Kits d'épandage pour les cellules 2 et 3 Zone de quais sur rétention par l'activation d'une vanne martellière permettant d'isoler le réseau d'eau pluviale Réseau de tout à l'égout isolé par vanne de confinement					

ANDIN:	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
25/87 5 – EVALUATI			ON DES RISQUES	REVISION 3

4.7 <u>Cartographie des flux thermiques</u>

Le plan ci-dessous est issu du dossier demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) de décembre 2002. Il permet de visualiser les flux thermiques associés à l'incendie des 3 cellules du site de MARIGNANE.





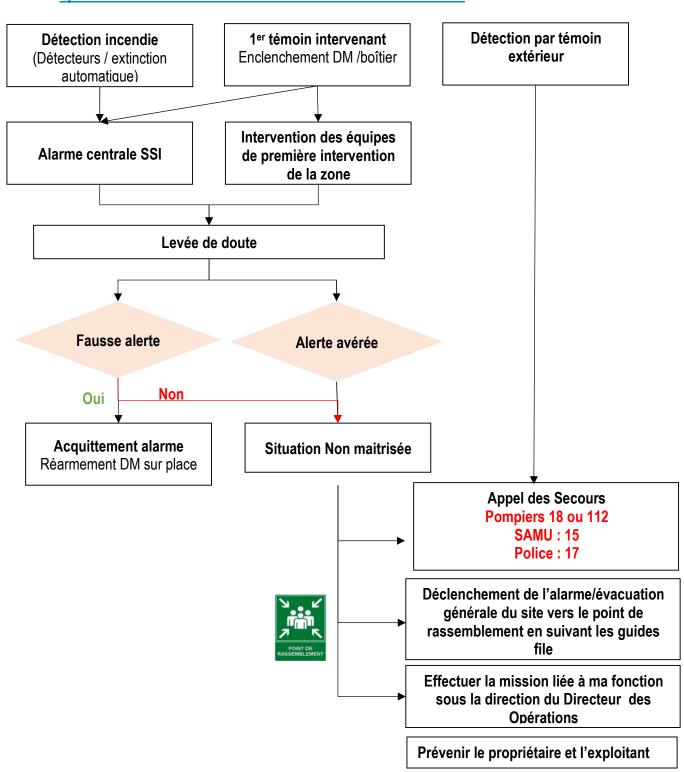


5 Alerte

⇒ Ce chapitre comporte les consignes et le schéma d'alerte décrivant les actions à mener à
compter de la détection incendie (l'origine et la prise en compte de l'alerte, l'appel des secours
extérieurs, la liste des interlocuteurs internes et externes).

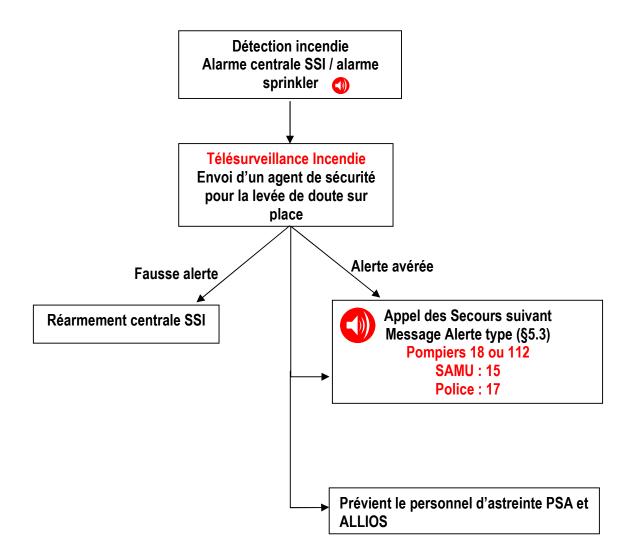


5.1 <u>Schéma d'alerte – Incendie signalé par un témoin, signalé par centrale SSI ou alarme</u> sprinkler – heures ouvrés du lundi au vendredi de 00h à 18h





5.2 Schéma d'alerte hors heures ouvrés du vendredi 18h au dimanche 23h59 – Incendie signalé par SSI



ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défer	nse Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 10.11 2 3 2 3 1 3 1		
30/87 6 – 7		6 – .	ALERTE	REVISION 3	

5.3 Message type

M	E	S	S	Α	G	E	«	T	Υ	PE	>>
	_	_	_	•	_	_	•••			_	

Message transmis le......à heures

PARLER CALMEMENT ET CLAIREMENT PENDANT VOTRE APPEL

Flci société SL PSA ou ALLIOS

Adresse: ZI La Palun

1 allée de la Palun 13 700 Marignane

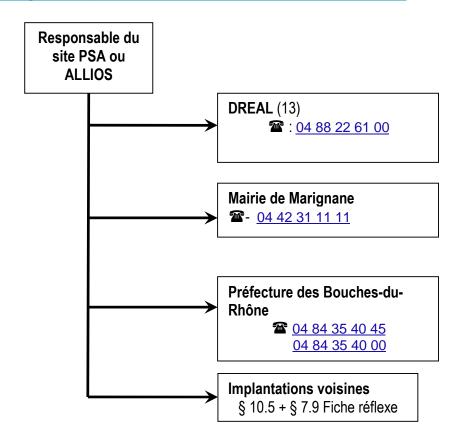
- Je suis Monsieur, Madame XXX,
- Je vous appelle pour vous signaler : indiquer la nature du sinistre (Incendie, Explosion, Malaise, Chute, Agression,...)
- Situé préciser le lieu (Cellule n°1/2/3, Bureaux, Local de charge, Parking proche quai n°..., ...),
- **☞** Je fais....évacuer les lieux et rejoindre le point de rassemblement
- Je demande votre intervention.

FAIRE REPETER LE MESSAGE PAR VOTRE CORRESPONDANT

™ NE PAS RACCROCHER LE TELEPHONE AVANT D'AVOIR ENTENDU « BIEN REÇU, LES SECOURS SONT EN ROUTE, VOUS POUVEZ RACCROCHER »



5.4 Message du responsable de site vers les interlocuteurs locaux



MESSAGE « TYPE »:

F	Ici Entrepôt PSA ou A	LLIOS – Site de Ma	arignane		
P	Situé au 1 allée de la	Palun dans la ZI de	la Palun à Mari	gnane	
	Nature sinistre :				du
P	Mesures	prises	ou	en	cours:

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défer	se Incendie
	Marignane (13)		1 1011 20 20101	
32/87 7 – ORGANISA			TION DES SECOURS	REVISION 3

6 Organisation des secours

- Ce chapitre permet de décrire l'organisation mise en place en cas d'incendie ainsi que le rôle et responsabilité de chacun en interne et externe :
 - L'organisation de la première intervention et de l'évacuation en face à un incendie en périodes ouvrées.
 - Les modalités d'accueil des services d'incendie et de secours en périodes ouvrées et non ouvrées.
 - Les compétences du personnel interne susceptible d'intervenir en cas d'alerte, d'intervention avec des extincteurs et des robinets d'incendie armés et d'interagir sur les moyens fixes de protection incendie

6.1 Procédure évacuation

Actions

Dès l'audition du signal sonore d'évacuation :

- Cesser immédiatement le travail
- ❖ Fermer la vanne martellière manuelle et/ou s'assurer de la fermeture de la vanne automatique
- Fermer les fenêtres
- Évacuer les lieux en fermant les portes derrière vous sans les verrouiller et emprunter l'issue de secours la plus proche
- ❖ Ne jamais revenir en arrière sans l'autorisation des services de secours
- ❖ Garder votre calme et vous conformer aux instructions de la direction, de l'équipe d'évacuation et/ou des services de secours
- * Rejoindre le point de rassemblement le plus proche
- ❖ Au point de rassemblement, **former un rang** par service pour faciliter l'appel
- Attendre les consignes de la direction pour réintégrer l'établissement et reprendre le travail

6.2 Procédure d'extinction

Si:

- ❖ Vous avez constaté, ou avez été prévenu par un témoin ou le télésurveilleur
- ❖ Vous constatez le déclenchement de l'alarme, d'une détection incendie, ou le déclenchement du sprinkler sur le tableau des reports
- ❖ Vous constatez l'incendie ou l'accident au cours d'une ronde ou d'une levée de doute
- En cas d'indisponibilité du sprinkler, le site sera gardienné en dehors des heures d'exploitation

ANDIN GROUPE		AMF QSE	Plan De Défer	se Incendie
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101	
33/87 7 – ORGANISA			TION DES SECOURS	REVISION 3

Alerter

- ❖ Prévenez immédiatement les pompiers en appelant le 18
- Donnez des informations claires et précises
- ❖ Appelez l'exploitant (AMF Q.S.E.) :
 - o En période ouvrée : 01 48 17 78 11 ou 04 66 35 72 60
 - o En période non ouvrée : Mr FREMY 06 70 53 49 41
- ❖ Prévenir l'astreinte sprinkler (AAI) : 06 16 82 31 89
- ❖ Prévenir le gestionnaire technique (W2F IMMO) :
 - o En période ouvrée : 04 66 35 72 72 ou 01 48 17 77 12
 - o En période non ouvrée : Mme Léa ZERBIB au 06 73 96 76 87
- Prévenir le(s) locataire(s)
 - o PSA cellule n°1: Mr Gilles CHEVAL: 06 23 88 20 82
 - o ALLIOS cellules n°2 et 3 : Mme Sabine AMBROSI : 07 78 11 54 36

Extinction

Munissez-vous immédiatement de l'extincteur le plus proche :

- 1) Enlever la goupille de sécurité
- 2) Percuter le levier de commande
- 3) Agir sur la gâchette et attaquer le feu du haut vers la base des flammes

Si l'extincteur n'est pas suffisant, employer un robinet d'incendie armé (RIA) :

- 1) Dérouler le tuyau
- 2) Ouvrir le robinet d'arrêt (s'assurer que la vanne du réseau en amont est ouverte)
- 3) Actionner le diffuseur et attaquer le foyer du haut vers la base des flammes

Attention : toute action sur un RIA déclenche les moteurs du local Sprinkler

Dans tous les cas, pensez à votre sécurité, si votre action est inefficace, repliez-vous vers le point de rassemblement du site, derrière le poste de garde.



6.3 <u>Liste des EPI</u>

Pour ALLIOS, 11 personnes ont été formées 2019 à la manipulation des extincteurs sur feu réel.

Pour PSA, aucun personnel n'a été formé à la manipulation des extincteurs. Un plan de formation pour l'année 2020 est en cours de rédaction.

Voir les attestations de formation à l'annexe 3.

6.4 Liste des SST

Pour ALLIOS, deux personnes sont formées SST.

Pour PSA, 7 personnes sont formées SST.

Voir les attestations de formation à l'annexe 3.

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défer	se Incendie
	Marignane (13)		1 1011 20 20101	
35/87 7 – ORGANISA			TION DES SECOURS	REVISION 3

6.5 <u>Détermination des fonctions du PDI</u>

Entrepôt PSA				
Fonction sur site	Fonction dans le PDI	Téléphone entreprise		
DIRECTEUR DU SITE	Responsable d'Exploitation / Intervention / Logistique / Transmission	Gilles CHEVAL 06 23 88 20 82		
RESPONSABLE EXPLOITATION	xx	Louis 06 09 17 57 31		
PILOTE ECONOMIQUE	xx	Maud DUDEMAINE 06 08 16 75 42		

Entrepôt ALLIOS					
Fonction sur site	Téléphone entreprise				
D	Responsable logistique	Sabine AMBROSI			
RESPONSABLE DE SITE	Suppléant Alerte / Intervention / exploitation / observation / transmission	07.78.11.54.36			
RESPONSABLE DE SITE ADJOINT RESPONSABLE D'EXPLOITATION	Responsable exploitation / Intervention / transmission	Frédéric NASCA			
	Suppléant Alerte / Logistique	06.70.31.51.95			
Acquartivity to Managar ex Localization	Responsable alerte	Jessica TOTTI			
ASSISTANTE TRANSPORT ET LOGISTIQUE	Responsable Observation, communication et compte rendu Responsable Relations Extérieures	04.42.09.37.11			

ANDINE GROUPE		AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)				
36/87		7 – ORGANISAT	REVISION 3	

6.6 <u>Fiches reflexes des responsables</u>

Fiches A : mission/réflexe Directeur des Opérations Internes (DOI)

- Fiche réflexe A1 : Fonction du Directeur des Opérations Internes
- Fiche réflexe A2 : Check-list des actions à mener par le DOI

Fiche réflexe A1 : Rôle et fonctions du Directeur des Opérations Internes (DOI)

ROLE

Son rôle est de définir la stratégie, en liaison avec l'organisation des sapeurs-pompiers, en prenant bien en compte les priorités d'actions tant sur le sinistre que sur les installations menacées en intégrant les zones dangereuses, l'emplacement des personnels présents, les contraintes d'exploitation.

Il est à l'intérieur de l'établissement seul responsable des opérations de secours et de lutte contre le sinistre. A ce titre, il assure la direction de l'ensemble des opérations. Lors de l'engagement des services publics, sa responsabilité évolue du fait de l'activation de la fonction de DOS assurée par l'autorité publique.

Le Directeur dirige le P.C .Exploitant.

Son rôle consiste dans la plupart des cas, à orienter les problèmes rencontrés vers les personnes compétentes susceptibles de les régler en tenant compte des répercussions potentielles techniques ou humaines à l'intérieur de l'établissement. Il est le seul responsable pour déclencher le PDI après avoir évalué le sinistre.

Il doit donc prendre toutes dispositions qui s'imposent dans le cas d'accidents pouvant avoir de répercussions graves sur le fonctionnement de l'établissement ou sur l'environnement, telles que :

- Moyens d'intervention à appeler et à engager.
- Exploitation à arrêter.
- Evacuation totale ou partielle de l'établissement.
- Pré alerte éventuellement des populations.

FONCTIONS

DEFINIR les objectifs à atteindre liés à l'évènement.

VALIDER la stratégie d'intervention proposée par le chef du P.C EX, à partir des réflexions menées par le P.C EX.

INFORMER dans les meilleurs délais les autorités et administrations concernées et les tenir informées des évolutions.

VEILLER à l'intégration des secours publics.

VEILLER à la prise en compte des évolutions possibles des évènements.

VEILLER à l'organisation des secours aux victimes.

GERER l'ensemble des actions de communication (personnel interne, siège société, autorités)

Nota : la communication média, familles est déléguée au personnel dédié à la fonction Communication.

ANDIN GROUPE		AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 10.11 2 3 2 0 10 1	
37/87 7 – ORGANISAT		7 – ORGANISAT	TION DES SECOURS	REVISION 3

Fiche réflexe A2 : Check-list des actions à mener par le DOI

ACTIONS REFLEXES	ETAT	FICHES
Décider de l'implantation du Poste de Commandement et valider l'appel des secours et s'informer de la nature et du lieu du sinistre	☐ Oui ☐ Non	
2. Mettre une chasuble	☐ Oui ☐ Non	
Evaluer le risque immédiat encouru et la situation dans son ensemble	☐ Oui ☐ Non	
S'assurer que les fonctions suivantes ont été désignées et identifiées : Responsable exploitation	☐ Oui ☐ Non	
Resp. alerte	☐ Oui ☐ Non	
Resp. Transmission Resp. d'intervention Resp logistique Resp Relations Extérieures Resp Observation	□ Oui □ Non □ Oui □ Non □ Oui □ Non □ Oui □ Non □ Oui □ Non	
Les fiches réflexes ont été distribuées	☐ Oui ☐ Non	
5. S'assurer que les voies de circulation sont dégagées	☐ Oui ☐ Non	
6. S'assurer de l'accueil des secours aux personnes	☐ Oui ☐ Non	
7. S'assurer de l'accueil des secours incendie	☐ Oui ☐ Non	
 Se renseigner auprès du responsable de logistique sur l'évacuation du personnel et le pointage au point de rassemblement 	☐ Oui ☐ Non	
9. Se renseigner sur la situation des blessés	☐ Oui ☐ Non	
10. S'assurer de la mise en route des groupes sprinklage / noyage	☐ Oui ☐ Non	
11. S'assurer de la coupure de l'électricité	☐ Oui ☐ Non	
12. S'assurer de la fermeture des vannes de sectionnement du réseau d'eaux de voiries	☐ Oui ☐ Non	
13. S'assurer que le voisinage est informé	Oui Non	
14. S'assurer que les services publics sont informés (DREAL, Préfecture, Mairies)	☐ Oui ☐ Non	
15. Réaliser le compte-rendu du sinistre avec tous les intervenants	☐ Oui ☐ Non	

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie		
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 0 2 0 10 1		
38/87	38/87 7 – ORGANISATION 		TION DES SECOURS	REVISION 3	

Fiches B: Mission/Réflexe Responsable Exploitation

- Fiche réflexe B1 : Fonction du Responsable Exploitation
- Fiche réflexe B2 : Check-list des actions à mener par le Responsable Exploitation

Fiche réflexe B1 : Fonction du Responsable Exploitation (RE)

ROLE

Il gère l'exploitation de l'installation sinistrée et les conséquences possibles sur l'environnement.

FONCTIONS

ASSURER la continuité dans la fourniture des fluides ou de l'énergie nécessaires aux équipes d'intervention.

TRANSMETTRE les ordres d'arrêt partiel ou total et d'évacuation.

ANALYSER la situation et rendre compte au DOI.

S'ASSURER de la mise en sûreté des installations voisines.

ANTICIPER sur les actions préventives à mener pour la protection des personnes, de l'environnement (pollution) et des installations.

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie		
Marignane (13)		gnane (13)	1 10.11 2 3 2 0 10 1		
39/87 7 – ORGANISATIO		7 – ORGANISAT	TION DES SECOURS	REVISION 3	

Fiche réflexe B2 : Check-list des actions à mener par le Responsable Exploitation

ACTIONS REFLEXES	EI	TAT	FICHES
Annoncer sa prise en fonction auprès du DOI	Oui	☐ Non	
Mettre en chasuble et prendre un moyen de communication	Oui	☐ Non	
 Déclencher l'installation sprinkler (si ce n'est pas déjà fait par déclenchement automatique) 	Oui	☐ Non	
 S'assurer de la mise en sécurité des cellules voisines (fermeture des portes coupe-feu) si possibilité de le faire sans risque 	☐ Oui	□Non	
 Coupure de l'électricité, de l'alimentation gaz et assurer l'ouverture des exutoires 	Oui	☐ Non	
 S'assurer la fourniture en eau, en électricité et autre fluide pour l'équipe d'intervention 	Oui	☐ Non	
 Fermeture des vannes de sectionnement du réseau d'eaux de voiries. En cas de non fonctionnement automatique, obturer les réseaux manuellement 	☐ Oui	☐ Non	
Faire évacuer les véhicules pouvant gêner l'intervention des secours	Oui	☐ Non	
 Ouvrir le portail en cas de non fonctionnement automatique 	Oui	☐ Non	
 Accueillir les services de secours d'incendie extérieurs et les guider 	Oui	☐ Non	
11. Rend compte au Directeur des Opérations Internes	☐ Oui	☐ Non	
12. Participer à la réalisation du compte-rendu du sinistre avec tous les intervenants s	Oui	Non	

ANDIN GROUPE		AMF QSE	Plan De Défense Incendie		
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101		
40/87			ATION DES SECOURS REVISION 3		

Fiches C: mission/réflexe Responsable de Transmission

- Fiche réflexe C1 : Fonction du Responsable de Transmission
- Fiche réflexe C2 : Check-list des actions à mener par le Responsable de Transmission

Fiche réflexe C1 : Fonction du Responsable de Transmission (RT)

ROLE

Sous l'autorité du Directeur des Opérations Internes, il diffuse les informations à l'aide de messages types :

- rapidement dès le début de l'intervention ;
- régulièrement en cours d'intervention (compte rendu) ;
- en fin d'intervention.

FONCTIONS

Rend compte au Directeur des Opérations Internes (DOI) de ses actions et assiste au rassemblement des personnels, notamment aux niveaux des quais.

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie		
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101		
41/87	41/87 7 – ORGANISAT		TION DES SECOURS	REVISION 3	

Fiche réflexe C2 : Check-list des actions à mener par le Responsable Transmission

ACTIC	NS REFLEXES	E	ΓΑΤ	FICHES
1.	Annoncer sa prise de fonction auprès du DO	Oui	☐ Non	
2.	Mettre une chasuble et conserver son moyen de communication	☐ Oui	☐ Non	
3.	S'informer de la situation (lieu, nature du sinistre, premières mesures prises) et pour connaître les directives générales	☐ Oui	□Non	
4.	Transmettre les directives aux différents responsables	☐ Oui	☐ Non	
5.	Aider au rassemblement des effectifs disponibles, notamment aux niveaux des quais			
-	Stopper les opérations de chargement ou de déchargement en cours	☐ Oui	☐ Non	
-	Ordonner la fermeture des rideaux de quai sans les verrouiller	☐ Oui	☐ Non	
-	Rappeler aux chauffeurs, dont le camion n'est plus en cours de chargement, d'évacuer leurs camions à l'extérieur du site – les faire sortir priorité par le portail pompiers	☐ Oui	☐ Non	
-	Evaluer les besoins en Personnel chauffeur afin d'évacuer les véhicules situés à proximité du sinistre	☐ Oui	□Non	
-	Eloigner ou faire éloigner (par les chauffeurs à proximité) le maximum de remorques du quai, afin de les mettre à l'abri au cas où le quai serait atteint sans obstruer la voie de circulation nécessaire aux secours	☐ Oui	☐ Non	
-	Diriger les chauffeurs vers le point de rassemblement	☐ Oui	☐ Non	
6.	Suivre les opérations de secours	☐ Oui	☐ Non	
7.	Informer régulièrement la hiérarchie sur le déroulement des opérations de secours	Oui	☐ Non	

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie		
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101		
42/87	7 – ORGANISA		ATION DES SECOURS REVISION 3		

Fiches D: mission/réflexe Responsable d'Intervention

- Fiche réflexe D1 : Fonction du Responsable d'Intervention
- Fiche réflexe D2 : Check-list des actions à mener par le Responsable d'Intervention
- Fiche réflexe D3 : Attaque du sinistre

Fiche réflexe D1 : Fonction du Responsable d'intervention (RI)

ROLE

- 8. Il gère les premières interventions sur le lieu du sinistre.
- 9. Sous la responsabilité du Directeur des Opérations Internes, il organise :
- 10. la coordination des équipes d'intervention (manœuvres techniques, sauvetage, premiers soins et évacuation des blessés),
- 11. la lutte contre le sinistre dans l'attente des secours extérieurs et la protection des installations voisines.

MISSIONS

<u>INTERVENTION</u>:

ASSURER le sauvetage, les premiers soins et l'évacuation des blessés.

PROPOSER les tactiques d'intervention et les faire appliquer après validation.

COORDONNER sur le terrain, les actions entre équipes opération et exploitation (manœuvres techniques sur installations).

ADAPTER la tactique d'intervention selon l'évolution du sinistre.

PROTEGER les installations voisines.

PARTICIPER à l'action de renseignements des secours extérieurs à leur arrivée pour leur permettre une intervention optimum dans les meilleurs délais.

FORMULER auprès du DOI les demandes de renforts nécessaires.

CONTROLER en permanence l'action des intervenants en veillant à ce qu'ils ne s'exposent pas inconsidérément tout en luttant efficacement.

ANDIN GROUPE		AMF QSE	Plan De Défense Incendie		
Marignane (13)		gnane (13)			
43/87		7 – ORGANISAT	ATION DES SECOURS REVISION 3		

Fiche réflexe D2 : Check-list des actions à mener par le Responsable d'Intervention

ACTIONS REFLEXES	E.	ΓΑΤ	FICHES
Annoncer sa prise de fonction auprès du DO	Oui	☐ Non	
Mettre une chasuble et conserver son moyen de communication	☐ Oui	☐ Non	
 Assurer une reconnaissance rapide de la zone concernée et procéder à une première estimation de la situation (sinistre, risques) 	☐ Oui	□Non	
 Constituer l'équipe d'intervention (équipe pompiers et/ou sauveteurs-secouristes du travail) 	☐ Oui	☐ Non	
5. S'équiper de vêtements de protection	☐ Oui	☐ Non	
 S'assurer de l'absence de victimes. En présence de victimes, s'assurer de leur protection et faire prévenir un SST 	☐ Oui	□Non	
 Décrire aux services de secours la situation du sinistre, le nombre et l'état des victimes 	☐ Oui	☐ Non	
Fermer les portes coupe-feu	☐ Oui	☐ Non	
Attaquer le sinistre avec les moyens disponibles dans l'attente des renforts suivant les tactiques établies	Oui	☐ Non	Fiche réflexe D3
10. Diriger sur les lieux les équipes de secours	☐ Oui	□Non	
11. Rendre compte au Directeur des Opérations	☐ Oui	□Non	
12. Participer à la réalisation du compte-rendu du sinistre avec tous les intervenants	☐ Oui	Non	_

ANDIN GROUPE		AMF QSE	Plan De Défense Incendie		
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101		
44/87	7 – ORGANISATION DES SECOURS		REVISION 3		

Fiche réflexe D3 : Attaque du sinistre

MOYENS A UTILISER EN CAS D'INCENDIE **Extincteurs** 1- Arracher la goupille de sécurité 2- Saisir la lance 3- Percuter en appuyant sur le levier de commande pour mettre en pression l'extincteur 4- Essayer l'appareil avant d'attaquer le feu par action sur la gâchette ou sur le levier de commande RIA ATTENTION: ♣ Pour mettre le RIA sous pression : ⇒ Fermer le jet ⇒ Ouvrir le robinet d'arrivée situé sous le rouleau ⇒ Pour la mise en fonction des RIA, il faut une personne qui tire le tuyau et une autre qui fait tourner le rouleau pour gagner du temps Attaquer le feu en coupant d'abord les propagations puis

ATTAQUE DU SINISTRE

Attaquer le feu avec l'extincteur approprié ou le RIA le plus proche Utiliser un extincteur CO₂ sur un feu d'origine électrique (ex : armoire électrique)

Placer vous toujours dos au vent pour éviter un retour de flamme Visez la base des flammes

Veiller à ce que le feu ne reprenne pas

prendre de risque.

au point de rassemblement.

Ne remettez pas en place les extincteurs utilisés. Contacter l'entreprise en charge de la maintenance des équipements.

attaquer le foyer principal et les foyers secondaires qui

⇒ Dès la mise en batterie des RIA, s'attaquer au feu sans

⇒ Dès l'arrivée des sapeurs-pompiers se retirer et se rendre

auraient pu prendre naissances à proximité



ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101	
45/87 7 – ORGANISATION DES SECOURS		REVISION 3		

Fiches E: mission/réflexe Responsable Logistique

- Fiche réflexe E1 : Fonction du Responsable Logistique
- Fiche réflexe E2 : Check-list des actions à mener par le Responsable Logistique

Fiche réflexe E1: Fonction du Responsable Logistique

ROLE

Le Responsable Logistique a en charge la fermeture des quais, l'évacuation totale des chauffeurs ainsi que des personnels du site.

Il a en charge également l'éloignement des camions à l'aide des chauffeurs présents en cas d'incendie, et ce afin de limiter les risques de propagation du sinistre par les camions à quai. Il est placé sous l'autorité du Directeur des Opérations (Directeur de site) et se conforme à ses directives.

MISSIONS

Sous l'autorité du Directeur des Opérations Internes, il :

- obtient les moyens demandés par le Directeur des Opérations Internes :
 - en hommes (prévoit les relèves);
 - en matériel.
- connaît à tout moment l'état des moyens :
 - ceux engagés ;
 - ceux disponibles.
- assure l'intendance :
 - nourriture et boissons ;
 - équipements individuels de protection.
- assure la police de l'établissement :
 - dirige les secours externes vers leur zone d'intervention ;
 - surveille et assure les liaisons avec les services de police ;
 - filtre les entrées et sorties, note les mouvements.
- accueille les secours externes
 - note leur arrivée :
 - les places en attente.

ANDIN:		AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
	Marignane (13)		1 1011 20 20101	
46/87 7 – ORGANISAT		7 – ORGANISAT	TION DES SECOURS	REVISION 3

Fiche réflexe E2 : Check-list des actions à mener par le Responsable Logistique

ACTIONS REFLEXES	ETAT	FICHES
Annoncer sa prise de fonction auprès du DOI	Oui Non	
2. Mettre une chasuble et prendre un talkie-walkie	☐ Oui ☐ Non	
3. Prendre les listes de personnel	☐ Oui ☐ Non	
4. Faire le point avec les guides/serres files	☐ Oui ☐ Non	Fiche E3
Recenser le personnel « victime » pris en charge par les SST et les pompiers	☐ Oui ☐ Non	Fiche E4
6. Etablir un schéma de circulation	☐ Oui ☐ Non	
7. Assurer la police des accès	☐ Oui ☐ Non	
8. Diriger les secours vers leur zone d'intervention	☐ Oui ☐ Non	
Indiquer la situation au DOI via le moyen de communication	☐ Oui ☐ Non	
 Participer à la réalisation du compte-rendu du sinistre avec tous les intervenants 	☐ Oui ☐ Non	

ANDIN:	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101	
47/87	47/87 7 – ORGANISATION DES SECOURS		REVISION 3	

Fiche réflexe E3 : Comptage du personnel

Date :					
Personnel atelier					
Personnel manquant ?	□ Non :*	Oui :*	Si oui, Qui ?		
Personnel stockage					
Personnel manquant ?	□ Non :*	Oui :*	Si oui, Qui ?		
Intérimaires					
Personnel manquant ?	□ Non :*	Oui :*	Si oui, Qui ?		
Personnel administra	tif et techniques (bure	eaux)			
Personnel manquant ?	□ Non :*	Oui :*	Si oui, Qui ?		
Registre conducteurs	3				
Personnel manquant ?	□ Non :*	☐ Oui :*	Si oui, Qui ?		
Visiteurs et sous-trait	tants				
Personnel manquant ?	□ Non :*	Oui :*	Si oui, Qui ?		

ANDIN E	=	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101	
48/87 7 – ORGANISAT		7 – ORGANISAT	TION DES SECOURS REVISION 3	

Fiche réflexe E3 : Suivi des victimes

Date : Effectifs présents externes :						
Personnes manquantes :						
Nom et Prénom de la victime	Blessure Localisation	SOIN?	Prise en charge par les pompiers OUI / NON	Transfert Hôpital OUI / NON	Si Oui Heure de départ ? + Visa	

ANDIN GROUPE		AMF QSE	Plan De Défense Incendie		
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101		
49/87 7 – ORGANISATION DES SEC		TION DES SECOURS	REVISION 3		

Fiches F: mission/réflexe Responsable Relations Extérieures

- Fiche réflexe F1 : Fonction du Responsable Relations Extérieures
- Fiche réflexe F2 : Check-list des actions à mener par le Responsable Extérieures
- Fiche réflexe F3a : Avertissement du voisinage et des interlocuteurs locaux
- Fiche réflexe F3b : Message d'avertissement du voisinage
- Fiche réflexe F3c : Message d'avertissement des interlocuteurs locaux
- Fiche réflexe F4, F5a et F5b : Message communiqué de presse
- Fiche réflexe F6 : Rapport d'accident

Fiche réflexe F1 : Fonction du Responsable des Secours aux blessées

ROLE

Le responsable Relations Extérieures est chargé (sur ordre du DOI) :

- de la communication avec les autorités et les administrations,
- d'accueillir et de canaliser les médias,
- de la transmission de l'alerte auprès des entreprises riveraines,
- des relations avec les familles.

MISSIONS

RECUEILLIR les demandes d'information, d'interview ou de rencontres.

PREPARER la communication pour : les autorités, les médias, l'interne, l'extérieur (Mairie, Préfecture, DREAL, ...).

ORGANISER l'accueil des autorités, des médias, des familles.

TRANSMETTRE les informations aux autorités locales et aux médias.

ASSURER la police des accès.

ANDIN:	=	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
	Marignane (13)		1 1011 20 20101	
50/87 7 – ORGANISAT		7 – ORGANISAT	TION DES SECOURS	REVISION 3

Fiche réflexe F2 : Check-list des actions à mener par le Responsable des Secours aux blessés

ACTIONS REFLEXES	E	ГАТ	FICHES
Informer les entreprises voisines du sinistre et des actions en cours	☐ Oui	□Non	Fiche F3a et F3b
Informer les services publics du sinistre et des actions en cours	☐ Oui	□Non	Fiche F3a et F3c
Répondre aux diverses demandes d'informations, besoin d'informations des familles et des entreprises voisines	☐ Oui	☐ Non	Fiche F4
 Sur demande du DOI, accueillir les médias, leur expliquer l'activité de l'établissement et le déroulement des opérations 	☐ Oui	☐ Non	Fiche F4 et F5a et F5b
Participer à la réalisation du compte-rendu du sinistre avec tous les intervenants	☐ Oui	☐ Non	
6. Transmettre aux services publics le rapport d'accident	Oui	☐ Non	Fiche F6

ANDIN:	=	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
	Marignane (13)		1 1011 20 20101	
51/87 7 – ORGANISAT		7 – ORGANISAT	TION DES SECOURS	REVISION 3

Fiche réflexe F3a : Avertissement du voisinage / interlocuteurs locaux

SUR LA DEMANDE DU DIRECTEUR DES OPERATIONS INTERNES, APPELS :

VOISINAGE

	ENTREPRISES VOISINES					
Nом	Adresse	TELEPHONE - GESTIONNAIRE	MESSAGE ENVOYE LE	Accuse de RECEPTION O/N		
LOT 1	13 ALLEE DE LA PALUN	SOCIETES SUN LOGISTICS 04 42 09 31 42 ET PORTMANN 04.42.74.74.16				
LOT 2	26 ALLEE DE LA PALUN	SOCIETE CONTROLE TECHNIQUE PROVENCE 04 42 78 69 19				
LOT 3	28 ALLEE DE LA PALUN	SOCIETE TCIM 04 42 31 06 24				
LOT 4	27 ALLEE DE LA PALUN	SOCIETES SCTP 04 42 45 09 25				
LOT 5	30 ALLEE DE LA PALUN	SOCIETE SILIM ENVIRONNEMENT 04 42 77 80 41				
LOT 6	17 ALLEE DE LA PALUN	SOCIETE AZUR COLOR THERMOLAQUAGE 04 42 09 20 35				
LOT 7	21 ALLEE DE LA PALUN	SOCIETE VECTORYS 04 42 75 68 88				
LOT 8	10 ALLEE DE LA PALUN	TRANSPORT CARRARA 04 42 77 02 70				
LOT 9	13 ALLEE DE LA PALUN	SOCIETE SORI 04 42 09 91 42				
LOT 10	5 ALLEE DE LA PALUN	SOCIETE PATISFRANCE – BOULANGERIE TRADITION BIOTECHN 04 42 31 47 05				
LOT 11	8 ALLEE DE LA PALUN	SOCIETE GL OXY DECOUPE LASER 04 42 09 17 92 - 04 42 46 65 00				

ANDIN GROUPE	AMF	QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		1 1011 20 20101		
52/87	52/87 7 – ORGANISAT		TION DES SECOURS	REVISION 3

	ENTREPRISES VOISINES					
Nом	Adresse	TELEPHONE	MESSAGE ENVOYE LE A	ACCUSE DE RECEPTION O/N		
LOT 12	6 ALLEE DE LA PALUN	Société B.I.M.				
		04 42 88 12 12				
		OKA DANCE				
		04 42 77 74 38				
		CETIN SABRIYE				
		04 42 74 73 68				
		ARTS ETIQUETTES				
		04 42 43 07 71				
	7 ALLEE DE LA PALUN	SOCIETE SAM VERANDA				
		04 42 09 91 82				
LOT 13	4 ALLEE DE LA PALUN	Société CAP PEINTURE -				
		COMEP				
		04 42 77 84 97				
		BIO SPORT SANTÉ EQUILIBRE				
		09 67 21 56 44				
		TROC DE L'ILE DEPOT VENTE				
		04 42 88 16 50				
		O CROQ'VERT				
		04 42 44 62 51				
LOT 14	2 ALLEE DE LA PALUN	RESTAURANT PIZZERIA LE				
		PALUN 04 42 09 07 60				
		RESTAURANT LE KUZKO 04 42 88 05 70				
		MARIE BLACHERE				
		04 42 49 45 45				
		LIDL				
		0 800 90 03 43				
LOT 15	9 CHEMIN	CARROSSERIE ACS FIVE STARS				
	BERGERONNETTES	04 42 31 30 20				
LOT 16	TECHNOPARC LES	MIDI PILES SERVICES				
	FLORIDES	04 42 02 77 22				
LOT 17	ROUTE CD 9	AKKA				
		04 86 17 70 50				
LOT 18		DAHER				
LOT 19		LA CRECHE LES PETITS PILOTES				
		04 42 31 31 60				
LOT 20		PLATEFORME BARJANE				
		AIRBUS				
		04 42 94 23 30				

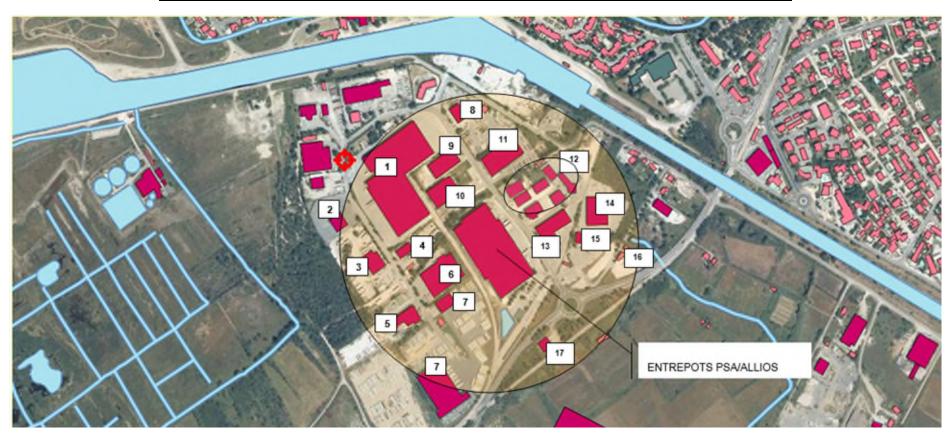
Voir ci-dessous le plan de localisation des voisins (avec numéro de lots).

ANDINE AMF QSE Plan De Défense Inco		se Incendie		
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 0 101	
53/87	53/87 7 – ORGANISAT		TION DES SECOURS	REVISION 3

SERVICES PUBLICS

SERVICE	N° DE TELEPHONE	MESSAGE ENVOYE LE A	ACCUSE DE RECEPTION O/N
Sous-Prefecture	04 84 35 40 45		
B	04 84 35 40 00		
Prefecture de Marseille	04 91 15 60 00		
MAIRIE	04 42 31 11 11		
IVIAIRIE	04 42 48 59 05		
DREAL	04 88 22 61 00 -		
DREAL	04 91 83 63 63		
POLICE	04 42 09 98 70 -		
Ου	04 88 10 10 30		
CENDADMEDIE	04 42 85 40 13 -		
GENDARMERIE	04 42 55 00 17		

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		nane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
54/87	54/87 7 – ORGANISA		TION DES SECOURS	REVISION 3



Fiche réflexe F3b: Message d'avertissement du voisinage

Ici le site AMF QSE : ZI de la Palun 13700 MARIGNANE

Message de pré-alerte :

Nous vous informons de la survenance d'un début de sinistre sur notre site, nous vous demandons de ne pas gêner, et de faciliter l'accès des secours vers notre établissement.

Dans l'éventualité d'une mise en sécurité ou d'une évacuation de votre personnel, ou tout autre manœuvre de sécurité rendue nécessaire pour garantir la sécurité de votre établissement, un second message vous sera adressé avec les consignes à appliquer en fonction de l'événement.

Message complémentaire d'alerte :

−aisant suite a notre precedent message et compte tenu de l'evolution de notre établissement, nous vous demandons de prendre dès à présent les dispositions suivantes :
×
×
×
×
×
×
Vous voudrez bien nous confirmer dans les meilleurs délais la mise en place de ce(s) dispositif(s), au numéro de tél suivant :

(Noter la date et l'heure de l'appel)

ANDINE GROUPE		AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 0 2 0 10 1	
56/87 7 – ORGANISAT		7 – ORGANISAT	FION DES SECOURS REVISION 3	

Fiche réflexe F3c : Message aux interlocuteurs locaux

Ici le site AMF QSE : ZI de la Palun 13700 MARIGNANE				
Je suis M et vo □ au titre de Directeur de □ sur ordre de M	···			
Nous avons : ☐ Incendie / ☐ Explosion	/ □ Fuite de produit dangereux / □ Autre :			
Mesures prises : □ Déclenchement du PDI □ Moyens internes mobilisés □ Sapeurs-Pompiers sur place □ Evacuation du site				
Numéro de téléphone pour me contacter :				

(Noter la date et l'heure de l'appel)

ANDIN GROUPE		AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101	
57/87	57/87 7 – ORGANISAT		TION DES SECOURS	REVISION 3

Fiche réflexe F4 : Préparation information des différents interlocuteurs extérieurs

ORIGINE DU SINISTRE :	
Où ?	
Quand ?	
Comment ?	
PRODUIT IMPLIQUE:	
Quels sont-ils ?	
A quoi servent-ils ?	
NATURE DU RISQUE :	
Risque d'extension de l'incendie ?	
Quelle est l'ampleur du sinistre ?	
BLESSES:	
Y-a-t-il des blessés ?	
Si oui, combien ?	
IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT :	
MAITRISE DU RISQUE :	
Quels sont les moyens mis en œuvre ?	

ANDIN GROUPE		AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 2 3 2 0 101	
58/87	58/87 7 – ORGANISAT		TION DES SECOURS	REVISION 3

Fiche réflexe D5a : Guide accueil des médias

DIRECTIVES:

Il est possible que le témoignage de certains membres du personnel soit sollicité directement. Aucune autre personne que le Directeur des Opérations ou le responsable Communication n'est habilité à faire de témoignage. Tous les membres du personnel doivent diriger les médias vers lui ou son représentant désigné.

L'accès au site doit être surveillé. Il est essentiel d'identifier clairement toute personne demandant accès, le Directeur des Opérations ou son représentant désigné doit être informé, le respect des conditions de sécurité doit être imposé et la personne doit être escortée le cas échéant.

Il s'agit avant tout, par une communication dont le contenu informatif sera immanquablement faible au début, de poser trois actes majeurs :

- Une démonstration de sérieux : les responsables sont bien à la barre ; ils ont engagé des actions et suivent les procédures du PDI auxquelles ils ont été formés.
- Une reconnaissance du problème.
- La reconnaissance des interlocuteurs : ce point est essentiel.

Cette triple démonstration de compétence, d'ouverture et de transparence dans l'information, devra être mise en application dès les premières heures de la crise jusqu'à son aboutissement.

SPECIFICATION DE LA COMMUNICATION MEDIATIQUE:

L'exigence est claire : se montrer en mesure d'apporter une information de qualité tout au long de la crise, du début à la fin ultime de l'épisode.

Tous les conseils donnés ci-après sont destinés à guider le Directeur des Opérations dans ses relations avec les médias. Cependant, la priorité est de s'occuper de l'accident et il doit demander l'aide qu'il estime nécessaire.

Lors des contacts avec les médias les 7 critères suivants seront appliqués :

1. Respecter des valeurs et des exigences fondamentales.

L'information externe est un devoir dans notre société, et un impératif opérationnel dans toute situation de crise.

2. Savoir gérer la communication dans la durée :

Il faut se garder dès l'entrée en crise, de sombrer par absence d'information ou par des déclarations inopportunes ;

Il ne faut pas sombrer lorsque les médias reviennent avec des questions plus précises qui portent sur la prévention, les responsabilités, les prises en charge, les actions en cours...

Il ne faut pas délaisser la fonction de communication alors que la crise n'est pas encore terminée.

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101	
59/87	59/87 7 – ORGANISAT		TION DES SECOURS	REVISION 3

- 3. Se montrer à la hauteur des exigences de base de la communication en situation de crise :
 - non pas "rassurer", mais "informer".
 - donner des informations :
 - o fréquente.
 - o exactes et factuelles,
 - o aussi complètes que possible.
 - garder la cohérence des messages dans la durée, en reconnaissant d'éventuelles informations erronées.
- 4. Avoir à sa disposition une organisation pour assurer la mission relations publiques.
 - Désigner un porte-parole de haut rang :
 - o technicien et décideur,
 - o préparé à la communication médiatique,
 - ne pas choisir un "communicant "rapidement mis au courant des questions techniques.
 - Emettre les informations :
 - o depuis un centre de presse bien identifié ;
 - o à des horaires bien spécifiés et respectés ;
 - à des horaires tenant compte des grands rendez-vous de l'actualité et des impératifs de "bouclage " des médias ;
 - Traiter différemment les médias différents, qui ont chacun des besoins spécifiques.
 - Disposer de matériels de communication préparés à l'avance :
 - listes de correspondants
 - o données préparées sur un certain nombre de scénarios éventuels.
 - données de référence : secteur impliqué, équipements concernés, organisation du PDI, accidents similaires déjà connus...
 - o des schémas.
- 5. Respecter les 3 interdits majeurs suivants :
 - ne pas "mentir",
 - ne pas sombrer dans l'arrogance,
 - ne pas se faire détourner par les médias.
- **6. Eviter une logique défensive** et préférer une logique plus positive d'explication des difficultés, des responsabilités assumées, des arbitrages effectués.
- 7. Mettre à disposition des médias les moyens nécessaires et suffisants pour accomplir leur mission : locaux de travail, lignes téléphoniques, FAX...

ANDINE AMFQSE Plan De Dé		Plan De Défer	ense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 10.11 2 3 2 0 10 1	
7 – ORGANISATION		7 – ORGANISAT	TION DES SECOURS	REVISION 3

Fiche réflexe D5b: Message communiqué de presse
Date : / Heure :
Emis par : (nom, fonction)
Ici le site AMF QSE : ZI de la Palun 13700 MARIGNANE
Nous subissons actuellement un sinistre qui s'est produit ce jour / ou date : àh
Ces victimes sont été prises en charge, dès leur arrivée par :
☐ Les Sapeurs-Pompiers ☐ Le SMUR ☐ Autre :
Ce sinistre concerne :
Le voisinage et l'environnement n'ont pas été atteints du fait de l'efficacité des mesures préventives en place (à adapter au cas par cas).
En ce qui concerne les installations du site, les dégâts concernent essentiellement :
Il (n') y aura (pas) de chômage technique à prévoir. Les dégâts risquent de nous conduire à une période d'arrêt d'activité : oui / non
Le retour de la situation normale d'exploitation est prévu pour :
Prochain communiqué de presse à :

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défer	nse Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101		
61/87 7 – ORGANISATION DES SECOURS		TION DES SECOURS	REVISION 3		

Fiche réflexe F6 : Rapport d'accident

Date :			/ Heure :						
Emis par : (nom, fonction)									
Autorités destinataires : Préfecture									
□ DREAL									
☐ Autre :									
1 – Donnees ge	1 – Donnees generales								
AMF QSE									
ZI de la PALUN									
	13700 MARIGNANE								
Date et heure d									
	u déclenchement du	PDI :							
Type d'activité :									
2 - TYPE D'ACCI	DENT								
☐ Incendie			ission de substance(s) dang						
☐ Explosion			ance(s) émise(s) :						
☐ Pollution (dév	/ersement								
accidentel)		Zone	atteinte par l'émission :						
3 - DESCRIPTION	DES CIRCONSTANCES	DE L'A	CCIDENT						
4 – MESURES D'	URGENCE PRISES								
Moyens mis en									
Moyens attendu	us (évacuation déchet	is,):							
Moyens de surv	eillance :								
5 - CAUSES DE L	-'ACCIDENT								
Définies (à préc	iser):								
Non définies. L'	information sera fourr	nie dan	s les meilleurs délais.						
6 – Type et importance du dommage									
<u>Dommages aux personnes :</u>									
	Interne à l'établisse	ment	Externe à l'établissement						
	THOMAS A TOTABLISCO	1110111	Externe a retabilisectrion						
Blessés: Décédés: Intoxiqués: Personnes exposées:									
	Dommages aux biens :								
Dommages à l'e									
Risques résiduels :									

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)		
62/87	7 – ORGANISATION DES SECOURS		REVISION 3	

Fiches G: mission/réflexe Responsable Observation

- Fiche réflexe G1 : Fonction du Responsable Observation
- Fiche réflexe G2 : Check-list des actions à mener par le Responsable Observation
- Fiche réflexe G3 : Estimation de la situation

Fiche réflexe G1 : Fonction du Responsable Observation

ROLE

Sous la responsabilité du Directeur des Opérations Internes, il :

- observe le déroulement des opérations de secours ;
- consigne toutes les pièces importantes concernant le sinistre :
 - matériel à expertiser,
 - prises photographies,
 - enregistrements vidéo,
 - enregistrement audio des communications...
- rédige le compte rendu du sinistre ;
- participe à l'enquête après accident.

MISSIONS

Rend compte au Directeur des opérations

ANDIN:	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101	
63/87	63/87 7 – ORGANISAT		TION DES SECOURS	REVISION 3

Fiche réflexe G2 : Check-list des actions à mener par le Responsable Observation

ACTIONS REFLEXES	ETAT	FICHES
Annoncer sa prise de fonction auprès du DO	☐ Oui ☐ Non	
Mettre une chasuble et conserver son moyen de communication	☐ Oui ☐ Non	
S'informer sur le sinistre (localisation, origine) et la situation actuelle	☐ Oui ☐ Non	
4. Récupérer les matériels d'observations	☐ Oui ☐ Non	
 Transcrire en détail sur papier tous les faits importants depuis le début du sinistre jusqu'à la fin des interventions de secours 	☐ Oui ☐ Non	
Faire un compte rendu détaillé de l'accident et du déroulement des secours	☐ Oui ☐ Non	
Récupérer et préserver les pièces concernant le sinistre (matériel à expertiser, photos, vidéos)	☐ Oui ☐ Non	

ANDIN GROUPE	=	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101	
64/87 7 – ORGANISATI		7 – ORGANISAT	TION DES SECOURS	REVISION 3

Fiche réflexe G3 : Estimation de la situation

TYPE DE SINISTRE :	
Incendie ?	
Explosion ?	
Fuite, déversement accidentel ?	
LIEU DU SINISTRE :	
Cellule de stockage, bunker, tente, zone extérieure ?	
Lieu précis	
PRODUITS IMPLIQUES :	
Quels sont-ils ?	
NATURE DU RISQUE :	
Risque d'extension de l'incendie ? (Vérifier la fermeture des portes coupe- feu fermées)	
Quelle est l'ampleur du sinistre ?	
BLESSES:	
Y-a-t-il des blessés, des morts, des disparus ?	
Si oui, combien ?	

ANDINE GROUPE	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)			
65/87	8 – RECENSEMENT DES MOYENS		REVISION 3

7 Recensement des moyens

Ce chapitre permet de recenser et d'indiquer les moyens internes d'extinction du site :

7.1 Lutte contre incendie

PROTECTION INCENDIE:

La protection incendie du bâtiment est constituée des éléments suivants :

- les extincteurs et RIA implantés conformément aux règles en vigueur. Ils sont entretenus périodiquement, d'accès facile et bien signalés.
- d'une installation sprinkler couvrant l'ensemble du site,
- de détecteurs automatique dans les locaux techniques.

L'entrepôt dispose de trappes de désenfumage répartis sur les boîtiers de commande automatiques et manuelles.

L'ensemble des alarmes sont transmises vers une station de télésurveillance (24/24h).

DEGAGEMENTS:

Les issues de secours sont clairement identifiées, les dégagements sont libres de tout obstacle.

Les dégagements vers l'extérieur de l'entrepôt s'ouvrent vers l'extérieur et sont munis de système anti-panique, de même que les issues de secours.

7.2 Listes des équipements internes de lutte contre l'incendie

Extincteurs:

		Cellule				Délai de
Désignation	Capacité	1	2	3	Emplacement	mise en œuvre
CO2	2kg	8	3	1		
CO2	5kg	2	4	2	Voir plan d'intervention §9.3	Immédiat
CO2	9 kg	-	-	-		
Eau	61	8	5	-		
Eau	91	31	25	14		
Poudre	6kg	-	-	-		
Poudre	9kg	-	4	2		
Poudre	50kg	1	4	3		

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101	
66/87	66/87 8 – RECENSEM		MENT DES MOYENS REVISION 3	

RIA:

Désignation	Capacité	Quantité	Emplacement	Délai de mise en œuvre
Pivotant	DN33	5	Cellule 1	
Pivotant	DN33	4	Cellule 2	Immédiat
Pivotant	DN33	3	Cellule 3	

Les RIA implantés à l'intérieur de l'entrepôt peuvent être endommagés par l'incendie, leur mise en œuvre intervient dans un délai maximum de quinze minutes détection de l'incendie

POTEAUX INCENDIE:

Quantité	Diamètres	Capacité	Emplacement	Délai de mise en œuvre
		Global :		
4 dont 2 bouches	2 prises en 65 mm	360 m ³ /h au total	Mair a abána	
en 65 et 1 bouche	et 1 prise en 100	En instantané :	Voir schéma annexe 1	Moins d'1 minute
en 100 mm	mm	75 m³/h sur le 65		
		200 m ³ /h sur le 100		

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	se Incendie
Marignane (13)		gnane (13)		
67/87			REVISION 3	

Sprinkleur

Emplacements	Délai de mise en œuvre
Cellule 1	
Cellule 2	Moins d'1 minute
Cellule 3	

Une cuve sprinkler de 660 m³ est implantée au Sud-Est de la cellule 1. Cette cuve alimente le réseau sprinkler, couvrant l'ensemble du site.

Le système de sprinklage est dimensionné conformément au dimensions des cellules et adapté aux matériels/matières stockées (Voir annexe 2, §10.2).

ALARME et SSI :

N	bre sirènes Cellule	s/	Туре	Type Emplacements	
Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3			
4	5	3	2	Voir plan d'intervention §9.3	Immédiate

Le site est équipé d'un système de sécurité incendie (de type 4) dans les cellules de stockage avec transmission de l'alarme à l'exploitant et à la société de télésurveillance.

En présence de personnel, l'alarme sera déclenchée dans le bâtiment à partir de commandes implantées dans les locaux.

La détection incendie est assurée par l'installation sprinkler couvrant l'ensemble de l'entrepôt.

Dans tous les cas, une sirène sera déclenchée à l'intérieur et à l'extérieur des locaux. Un système de télétransmission 24H/24 à une centrale de télésurveillance vient s'ajouter au dispositif de détection.

ANDIN :	Ξ	AMF QSE	Plan De Défer	se Incendie
Marignane (13)		gnane (13)		
68/87			REVISION 3	

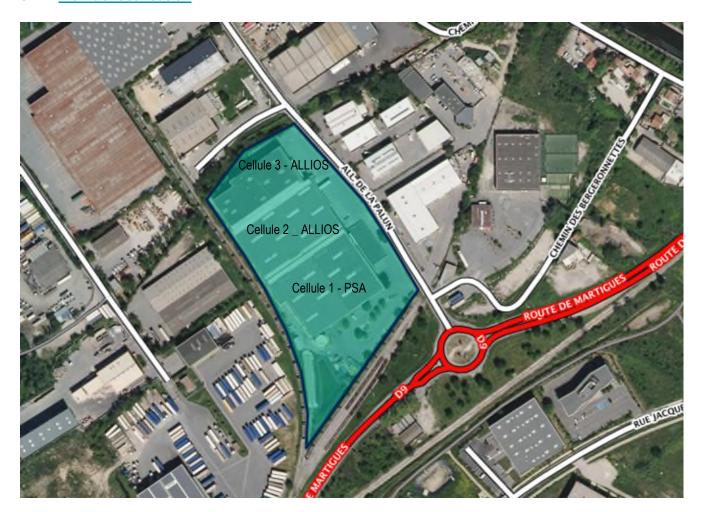
7.3 <u>Moyens matériels</u>

	MOYENS INTERNES				
Туре	Nombre	Localisation	Délai de mise en œuvre		
	E	Entrepôt PSA			
Trousse de secours	2	1 dans l'entrepôt au niveau du bureau de quai Cellule 1 1 dans les bureaux au niveau R+1	Immédiat		
Téléphone portable	3	Standard Directeur du site Responsable d'exploitation	Immédiat		
Sur I	e site PSA, notons	s la présence d'un DAE à l'accueil.			
	En	trepôt ALLIOS			
Trousse de secours	1	Extérieur Bureaux Cellule 2	Immédiat		
Talkies Walkies	2	Extérieur Bureaux Cellule 2	Immédiat		
Téléphones portables	2	Responsable du site Responsable exploitation	Immédiat		

ANDIN:	=	AMF QSE	Plan De Défer	se Incendie
	Marignane (13)			
69/87	69/87 9 – PLANS		REVISION 3	

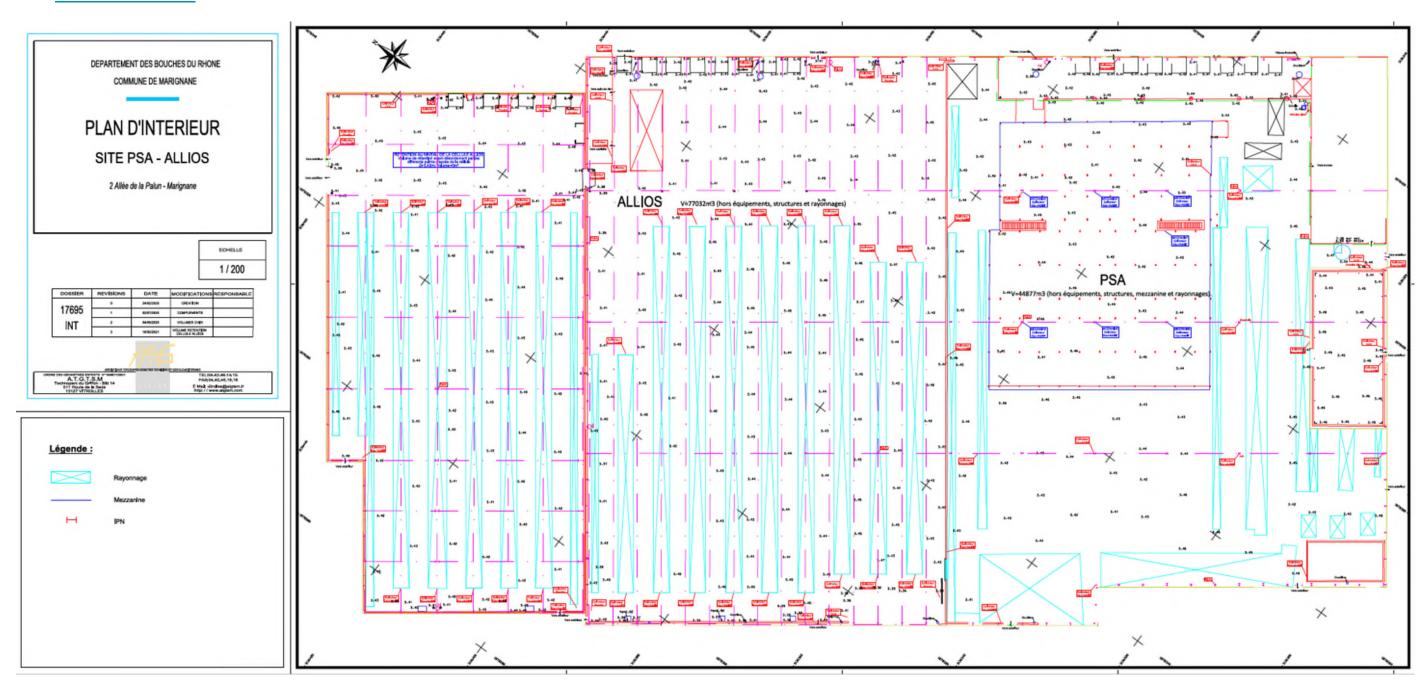
8 Plans

8.1 Plan de localisation



ANDIN :	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)			
70/87	9 – PLANS		REVISION 3

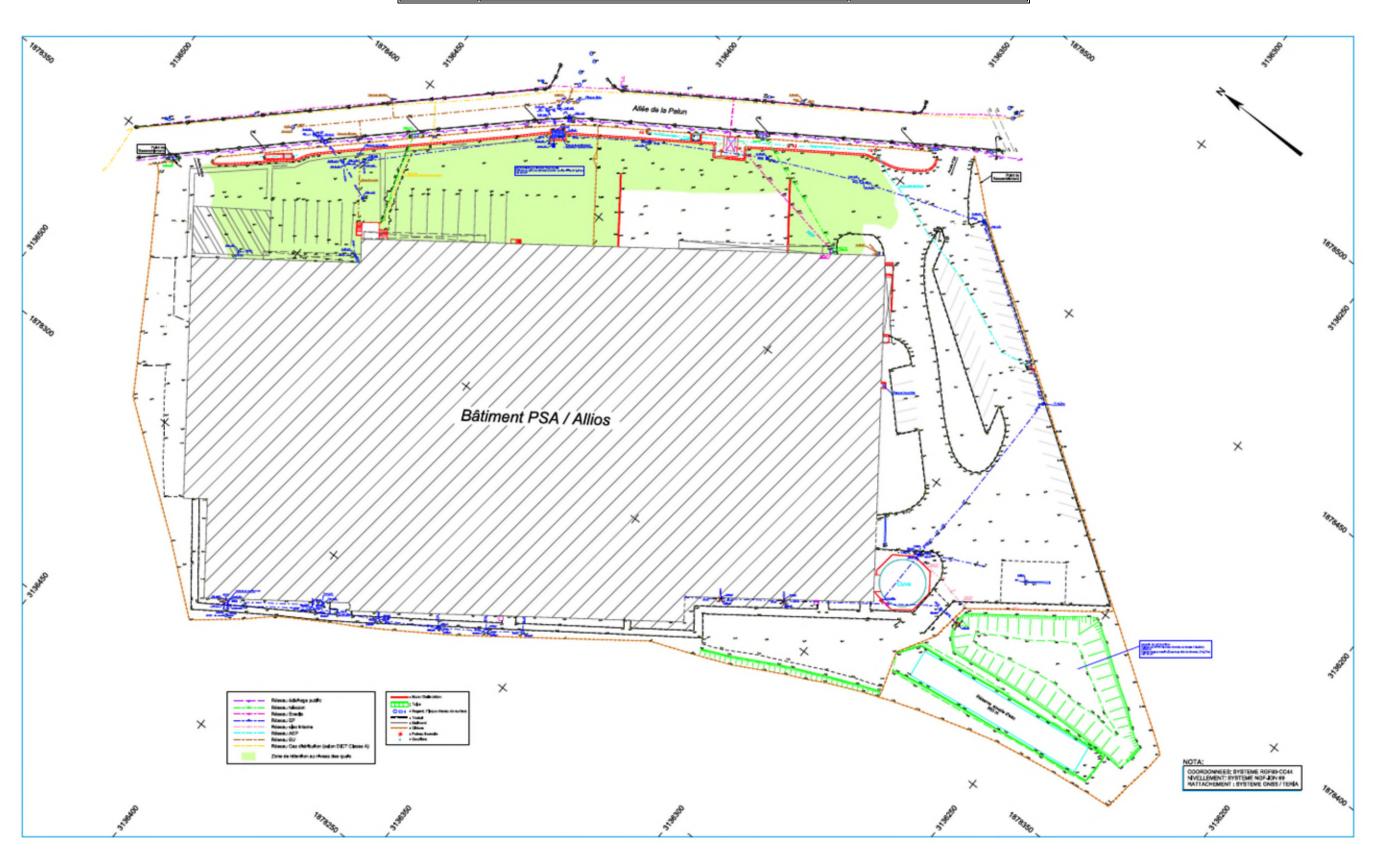
8.2 Plan intérieur du site





8.3 Plan des réseaux

ANDIN:		AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		(13)		
72/87	2/87 9 – PLANS		REVISION 3	

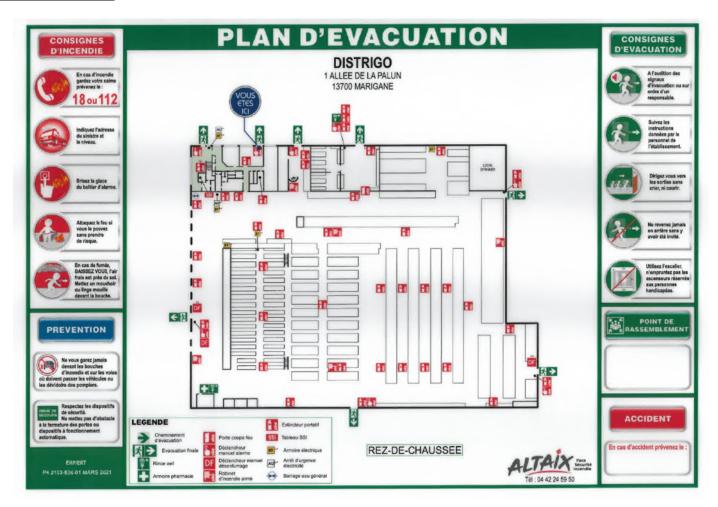




8.4 Plans d'intervention

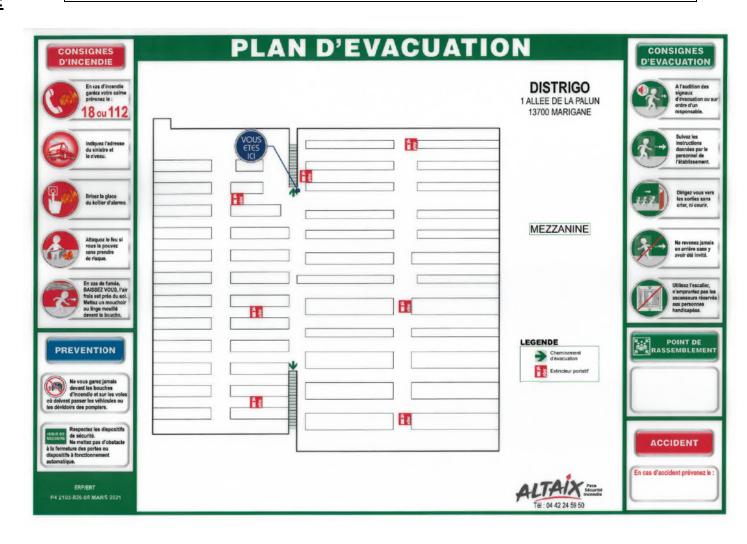


Cellule 1 (Rez de chaussée) :



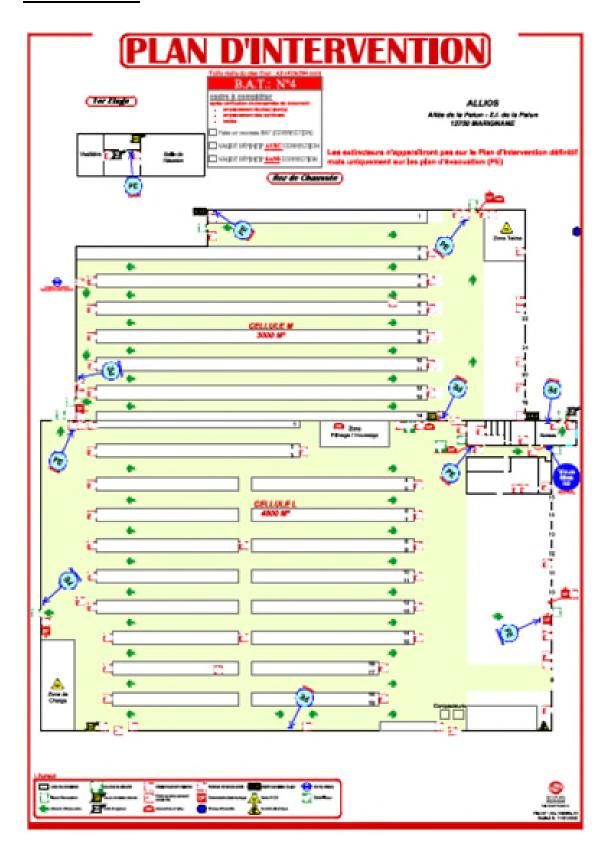
ANDIN E		AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
N	<i>l</i> larignane	(13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
75/87	9 –		PLANS	REVISION 3

Mezzanine:



ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
	Mari	gnane (13)	1 1011 20 20101	
76/87	10 - <i>A</i>		ANNEXES	REVISION 3

Cellules 2 et 3:



ANDIN GROUPE	=	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
	Mari	gnane (13)		
77/87		10 - <i>A</i>	ANNEXES	REVISION 3

9 Annexe

9.1 Annexe 1 : Consignes générales

CONSIGNES GENERALES

- Il est interdit à toute personne étrangère à l'établissement de pénétrer sur le site sans autorisation et sans être accompagnée.
- Il est interdit d'apporter du feu sous une forme quelconque à proximité du stockage.





- Le brulage à l'air libre est interdit.
- Il est interdit de fumer ou de « vapoter » en dehors des zones fumeurs.



- Les travaux de réparation ou d'aménagement conduisant à une augmentation des risques ne peuvent être effectués qu'après délivrance d'un "permis d'intervention" et éventuellement d'un "permis de feu" et en respectant une consigne particulière.
- Obligation d'informer l'exploitant, AMF QSE, de tout incident, accident sur le site.
- ➤ Laisser libre de tout stockage les moyens de secours (extincteurs, RIA, boitiers de commande désenfumage...) et laisser accessibles les issues de secours

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
	Mari	gnane (13)		
78/87		10 - <i>F</i>	ANNEXES	REVISION 3

CONSIGNES INCENDIE

- Vous avez constaté, ou avez été prévenu par un témoin ou le télésurveilleur
- Vous constatez le déclenchement de l'alarme, d'une détection incendie, ou le déclenchement du sprinkler sur le tableau des reports
- Vous constatez l'incendie ou l'accident au cours d'une ronde ou d'une levée de doute
- En cas d'indisponibilité du sprinkler, le site sera gardienné en dehors des heures d'exploitation

ALERTER

- Prévenez immédiatement les pompiers en appelant le 18
- Donnez des informations claires et précises
- Appelez l'exploitant (AMF Q.S.E.) :
 - o En période ouvrée : 01 48 17 78 11 ou 04 66 35 72 60
 - En période non ouvrée : Mr FREMY 06 70 53 49 41
- Prévenir l'astreinte sprinkler (AAI): 06 29 98 48 02
- Prévenir le gestionnaire technique (W2F IMMO) : o En période ouvrée : 04 66 35 72 72 ou 01 48 17 77 12 En période non ouvrée : Mme Léa ZERBIB au 06 73 96 76 87

Prévenir le(s) locataire(s)

PSA - cellule n°1: Mr Gilles CHEVAL: 06 23 88 20 82

ALLIOS - cellules n°2 et 3 : Mme Sabine AMBROSI : 07 78 11 54 36

ACTIONS

- Accueillir les pompiers dès leur arrivée et les orienter sur le site
- Se tenir à disposition des sapeurs-pompiers.
- Fermer la vanne martellière manuelle et/ou s'assurer de la fermeture de la vanne automatique

NE REVENEZ JAMAIS EN ARRIERE



NUMEROS D'APPEL D'URGENCE EN CAS D'ACCIDENT





POMPIER : 18 (ou 112)

SAMU : 15

POLICE: 17

Centre antipoison de Marseille : 04 91 75 25 25

Télésurveilleur (Telem): 08 25 12 30 08 ou

04.91.03.60.00

Astreinte Sprinkler (AAI): 06 29 98 48 02

Exploitant (AMFQSE):

O En période ouvrée : 01 48 17 78 11 ou 04 66 35 72 60

O En période non ouvrée : Mr FREMY 06 70 53 49 41

Gestionnaire Technique (W2F IMMO):

O En période ouvrée : **04 66 35 72 72 ou 01 48 17 77 12**O En période non ouvrée : **Mme Léa ZERBIB 06 73 96 76 87**

ANDIN GROUPE	Ξ	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
	Mariç	gnane (13)	1 1011 2 3 2 3 1 3 1	
80/87	10 - /		ANNEXES	REVISION 3



Accès au site



Limites de propriété

Séparateur(s) 💥

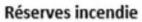
Vannes



Cuve et local SPK



Bassin de rétention EP





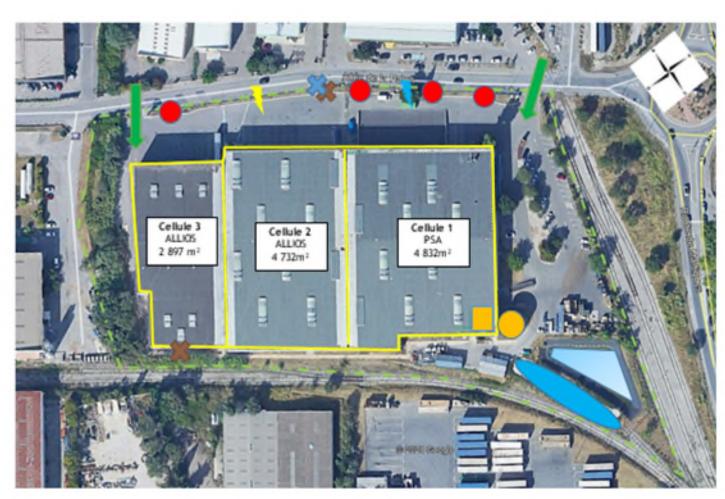
Poteaux incendie privés





Coupures:

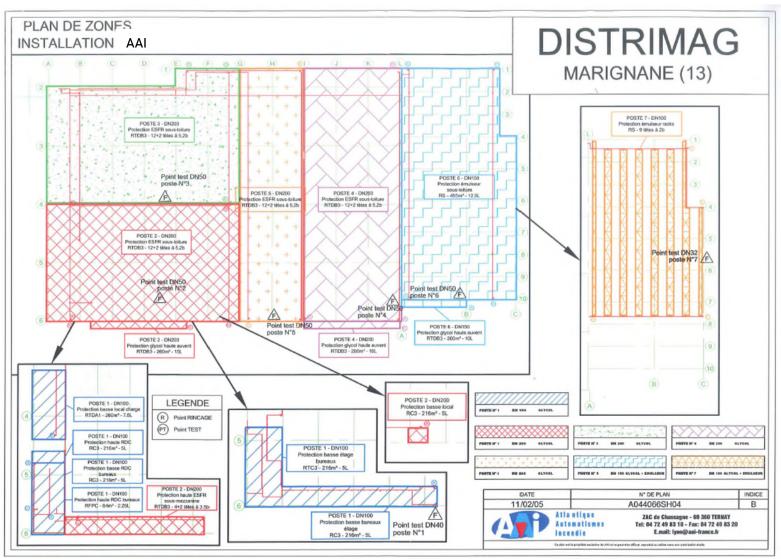
Eau Electricité Gaz



ANDIN GROUPE	=	AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
	Mari	gnane (13)	1 1011 2 0 2 0101	
81/87		10 - <i>A</i>	ANNEXES	REVISION 3

9.2 Annexe 2 : Plan de zones d'installation AAI





ANDIN GROUPE		AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
	Mari	gnane (13)	1 1011 20 20101	
83/87	10 - /		ANNEXES	REVISION 3

9.3 Annexe 3: Attestations de formations de personnels du site



FEUILLE DE PRESENCE / ATTESTATION DE STAGE

Animateur: Sébastien ALLIONE

Signature des animateurs :

Intitulé du stage : Sauveteur Secouriste du Travail- Formation initiale - ST12

Session du : 6 & 7 Mal 2019

Lieu du stage : BUREAU VERITAS - CTF - AIX EN PROVENCE

Horaires : de 09 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00

Durée: 14 heures

Nombre d'inscrits : # 8

Liste des staglaires Partie émargement (signature du staglaire) dans les cases grisées 06/05/2019 | 06/05/2019 | 07/05/2019 | 07/05/2019 Dates de naissance (A remplir en Majuscules par le formateur) Nom : CALLIANE Prénom : Bain Société : MARSEILLE LE 11/08/1994 **GEANT DES BEAUX ARTS** Nom : DETTORI Prénom : Samuel Société : INEO PROVENCE & COTE D'AZUR Nom : FRANCOLIN Prénom : Ilona Société : POLYCLINIQUE PARC RAMBOT Nom: MONNIER Prénom : Bénédicte Société : POLYCLINIQUE PARC RAMBOT Nom: NASCA 31/08/79 Prénom : Frédéric Société : ALLIOS Nom: PASTOR Prénom : Jean Philippe Société : POLYCLINIQUE PARC RAMBOT 10/1/81 Nom : PELLET Prénom : Jean- Luc Société : POLYCLINIQUE 20/07/63 PARC RAMBOT 21/12/1987 Nom: VERET Prénom : Alexandre Société : MARSEILLE LE GEANT DES BEAUX ARTS

ANDIN E		AMF QSE	Plan De Défense Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)	1 1011 20 20101	
84/87		10 - <i>A</i>	NNEXES	REVISION 3

FEUILLE DE PRESENCE SMO7.5.29FI Rév F mise a jour le 17/07/2017 FORMATEUR :	FEUILLE DE PRESENCE SMO732/FI Rév F mise a jour le 1707/2017 PRENON DATE ATTESTATION ATTESTATION ANDRE	Le stagiaire atteste par sa signature : Signature formateur(s) : Signature testeur(s) :	7071	MOM	Formation Conseil ENTREPRISE: AUAOS
ILLE DE PRESENCE O7.5.2/FI Rés F mite à jour le 17/07/2017 RMATEUR :	ILLE DE PRESENCE O7.5.2/FI Rés F mite à jour le 17/07/2017 RMATEUR :	sa signature :	JESSICA	PRENOM	# #
Municipal Combine of Thomas of Thoma	Municipal Combine of Thomas of Thoma	que le règlemer	05/04/108	DATE	UILLE DE P
2	2	nt intérieur lui a été remis	S.		RESENCE
	CACES® R372 m INTER / INTER / INTER / INTER AMATIN APRES APR	7,	A.A.	APRES MIL	

ANDINE **AMF QSE** Plan De Défense Incendie GROUPE Marignane (13) 10 - ANNEXES **REVISION 3** 85/87

Chubb	FEUILLE DE PI	RESENCE
Intitulé du stage	: INTRA AFS	Entreprise: Allies
Formateur:	Charcai	Adresse: 21, Allie de
Durée :	36	la pelus

			nature	
NOM	Prénom	Matin de h	A. Midi	Observations maticule, service,
	04'	à h	d 15 h 30	
1 Lachaire	Steplane		tadass	
2 Capain	José		lagrain	
3 Samita	Judail	75.	7	
4 PALVAI	destina	1	100	_
5	1			
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				-
15				
CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	THE RESERVE OF		l'ar	
Signature formateur			Sie	

Nombre de participants : 5

Certifié exact à : Danipagne le 11/20/2019

Tampon du formateur

CHUBB France Conseil & Formation Formateur Méditerranée 47 040

Chubb Consell & Formation Pôle Administratif 22. Avanua des Nations 93420 VILLEPINTE Tél: 01 4939 41 17 Fax: 01 45 91 26 58

Chubb France

Societé en commandita simple - Capital social de 32 301 720 € - 702 001 522 RCS Ponicios 10, avenue de l'Estraprisa - Perc St-Chreophe - 851 Magatian 1 - 96852 Corgy Portoles Cadex

Page. 1.

ANDINE **AMF QSE** Plan De Défense Incendie GROUPE Marignane (13) 10 - ANNEXES **REVISION 3** 86/87

Chubb	FEUILLE DE	PRESENCE PRESENCE
Intitulé du stag	e: INTAA-AFD	Entreprise: ALLIOS Monigane
Formateur:	CHANON	Adrosso: 21, allei de la
Durée :	3 &	palun 13700 NARIGNANS

STATE OF THE PERSON NAMED IN				
NOM	Prénom	Matin de h	A. Midi	Observations matricule, service,
1 DAUBRES	Bryan	3 h	a 17 noo	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE
2 GARNIER	Ad		62R1(D)	
3 Colluna	Nicdas		Alica	- 1
Tayonic	Dhude		1	
5 GOWINIER	DAV.S			
5 GONTHIER 6 GOTHAND 7 AMBROST	THOMAS		73	
3 JWRK021	Feture		Sulv)	
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
Signature formateur			Jour	

Nombre de participants : 06...

Certifié exact à : Nangnane le 28/1/12019. Tampon du formateur

Chubb Consell & Formation
Pôle Administratif
22, Avenue des Nations
63420 VILLEPINTE
Füll D149 3941 17
Fax: 0145 9126 58

Chubb France
Consell & Formation
Füller France
Consell & Formation
Consell & Forma

F301...1

ANDIN:		AMF QSE	Plan De Défer	se Incendie	
Marignane (13)		gnane (13)			
87/87	10 - ANNEXES		REVISION 3		